# Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois

SCOT
AGGLOMERATION THIONVILLOISE

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

## PIÈCE **2.**

*Arrêt du SCoT le 3 juin 2019*

ECONOMIE AMENAGEMENT URBANISME
PROSCOT
Stratégies pour des territoires durables

# SOMMAIRE

Sommaire, rappel du SCoT de 2014 et les nouveaux enjeux pour l'adaptation de la stratégie du PADD de 2014 1

**1.** Le positionnement du Thionvillois 7

*Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain à la dimension nord-est européenne et pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région.*

**2.** La stratégie de développement et le parti d'aménagement 12

*Pour un territoire de ressources, de tradition pour l'accueil, de culture européenne, qui se renouvelle, se projette et innove.*

**3.** La déclinaison du positionnement et de la stratégie dans les objectifs d'aménagement et de programmation 20

**3.1. OBJECTIF 1.** L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique par l'innovation et la diversification. 21

*Une stratégie économique qui tire aussi parti et participe de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.*

**3.2. OBJECTIF 2.** L'ambition d'une politique environnementale et paysagère garante de la valorisation pérenne des patrimoines et de toutes les ressources. 39

*Pour une attractivité thionvilloise globale, singulière et durablement renouvelée.*

**3.3. OBJECTIF 3.** L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité. 49

**3.4. OBJECTIF 4.** La valorisation d'une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services. 59

*Pour un espace à vivre Thionvillois toujours plus attractif et qui en cultive l'image.*

**3.5. OBJECTIF 5.** L'optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources. 70

***Lexique et abréviations :***

CAPFT : Communauté d'Agglomération de Portes de France - Thionville

CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

CCB3F : Communauté de Communes du Bonzonvillois - Trois Frontières

CCPHVA : Communauté de Communes du Pays Haut - Val d'Alzette

CCAM : Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

CCCE : Communauté de Communes de Cattenom et environs

CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom

BHNS : Bus à Haut Niveau de Services

GRANDE REGION: groupement européen de coopération territoriale associant le Grand-Duché de Luxembourg, les Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, la Région wallonne, et l'ancienne région Lorraine.

OIN : Opération d'Intérêt National Alzette-Belval

SCOTAM : SCoT de l'Agglomération Messine

SCOTAT : SCoT de l'Agglomération Thionvilloise

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

VOC : Veille et Observation des Copropriétés

POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété

PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondations

# Rappel : le SCoT de 2014.

Le projet territorial du SCoT de 2014 s'organise autour de la transition économique du Thionvillois et du déploiement d'une nouvelle attractivité globale, économique et résidentielle. Il s'appuie sur :

- l'élan démographique et de l'emploi engagé à partir de 1999,
- des grands projets (OIN, Europort, ...) et une politique en faveur de la qualité du cadre de vie,
- le positionnement stratégique du Thionvillois : Un positionnement au cœur des flux européens majeurs (économiques, culturels, humains...) que le Thionvillois structure au-delà du Sillon Mosellan pour organiser un corridor majeur de la Grande Région.

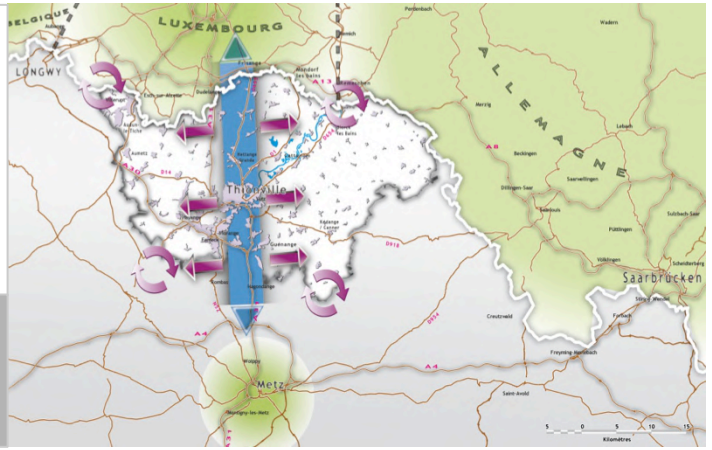


La volonté est de structurer les flux majeurs européens (personnes, marchandises, environnement, culture...) qui traversent le Thionvillois et de valoriser leurs dynamiques pour des coopérations internes et externes et des projets (économiques, culturels, de mobilités...) au service du développement du territoire comme du rayonnement du Sillon Lorrain et de la Grande Région.

Pour cela, le développement est organisé au-delà du Sillon Lorrain historique, en impliquant tous les secteurs du Thionvillois. L'objectif est double :

- **Structurer une « maille » territoriale forte de la largeur du Grand Duché (incluant l'Est du Luxembourg), entre Belgique et Allemagne et offrir ainsi un corridor majeur à la dimension de la Grande Région ;**
- **Valoriser les rôles complémentaires et spécificités de chaque espace du SCoT pour structurer les flux et « rassembler » les atouts et capacités indispensables à la diversification économique comme au renforcement de la qualité du cadre de vie (mettre en oeuvre un développement propre au territoire).**

Le SCoT de 2014 a fortement orienté l'action sur la gestion des flux et une structuration forte du territoire qui en découle en termes d'armatures urbaines, économiques, des infrastructures et grands projets (OIN, U4, Europort, Grand Carénage de Cattenom...) ; c'est à dire principalement sur le « contenant ». Il a donc pris la mesure de ce « contenant » et des enjeux de mutation économique : reflet du caractère transfrontalier et européen du Thionvillois, avec un rôle pivot au cœur de flux majeurs de la Grande Région.

Pour cette stratégie, 5 grands objectifs de développem-ent avaient été identifiés :

- **La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois ;**
- **L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie ;**
- **L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique ;**
- **L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs et d'une nouvelle proximité ;**
- **La valorisation d'un espace a vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... au compte d'une image territoriale a promouvoir.**

**Un fait :** Un phénomène transfrontalier en expansion

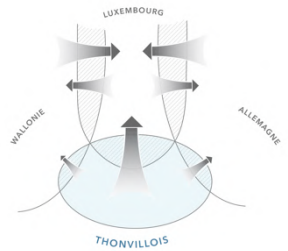


**1ère conséquence :** L'émergence d'un système urbain transfrontalier

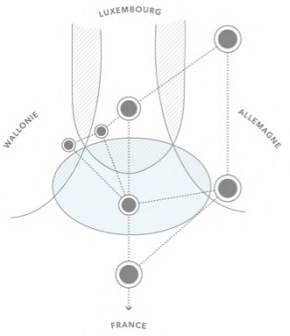


**2nde conséquence :** Une transition résidentielle

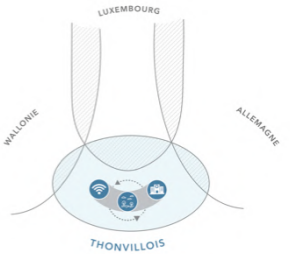


**3ème conséquence :** Une redistribution des dynamiques internes

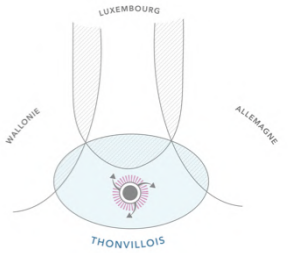


# De nouveaux enjeux pour l'adaptation de la stratégie du PADD de 2014.

## De enjeux nouveaux révélés par le diagnostic...

Les quelques années écoulées depuis 2014 n'ont pas bouleversé la trajectoire du développement du Thionvillois. Certains signaux faibles, plus ou moins sensibles à l'époque, et des faits nouveaux dégagés lors du diagnostic, ont néanmoins souligné l'intérêt de reconsidérer certains points de vue du SCoT de 2014.

Outre les mutations socio-économiques globales et faits conjoncturels (crise de 20008, etc.) qui concernent de nombreux territoires français, le Thionvillois détient la particularité d'être frontalier au Luxembourg et à l'Allemagne, dont les évolutions ont des effets sur sa trajectoire, au premier chef les évolutions du Luxembourg. Le diagnostic prospectif du nouveau SCoT a mis en évidence l'expansion du phénomène transfrontalier, fait marquant depuis le SCoT de 2014. Il a aussi mis en lumière l'influence de ce phénomène sur les tendances récentes du territoire, dont les impacts, directs et indirects, sont perceptibles à différentes échelles :

- **A l'échelle grand régionale, l'émergence d'un « système urbain transfrontalier » ;** avec des mouvements pendulaires impliquant 4 pays, une saturation du trafic, la métropolisation réorganisant les circuits et les corridors et la mise en œuvre de politiques et projets pour faciliter la vie des différents frontaliers ;
- **A l'échelle du territoire du SCoT, une transition du territoire vers un mode de développement plus résidentiel** qui constitue un point d'appui pour monter en gamme ; avec une tertiairisation de l'économie, un enrichissement de l'offre d'équipements et services notamment en culture-loisirs, une perception renouvelée du paysage et une organisation de l'offre de transports et mobilité à l'œuvre ;
- **A l'échelle des EPCI et bassins de vie au sein du territoire, une redistribution des dynamiques internes** qui produit à la fois des effets de « convergence » de certaines trajectoires des espaces de vie du territoire à des rythmes différenciés mais créée aussi de nouvelles disparités internes ; avec une croissance démographique globale, une population qui reste jeune, des écarts de revenus à plusieurs échelles, une pression immobilière qui s'étend avec des risques de fragilisation des parcours résidentiels des ménages et de différentiation sociale.

Les nouveaux enjeux pour l'adaptation de la stratégie :

**Possibilité de préserver un potentiel productif dans le Thionvillois (diversification économique) ?**

Axe mosellan et expansion du fait transfrontalier

Croissance fulgurante du Luxembourg, industrie allemande forte

Diversification économique

**Un Thionvillois plus international et aux fonctions de services et résidentielles innovantes,...en capacité d'offrir «différemment» des services de grandes métropoles ?**

Emergence d'un système urbain transfrontalier

Un « effacement » des effets frontières

Un Thionvillois plus international ?

Des fonctions de services et résidentielles plus innovantes (habitat, e-working, nature...). Mutation des modes de vie et de travail

**Place du Thionvillois entre axe mosellan actuel et risque de contournement ?**

**Approfondissement de la transition du Thionvillois vers un avenir plus résidentiel ?**

**Révolution numérique & robotique**

Pôle urbain > 10 000 habitants

## ...et de nouvelles grandes questions pour la révision du SCoT

Ce phénomène transfrontalier et les mutations économiques et sociétales amènent le territoire à approfondir sa transition vers un avenir plus résidentiel et à se projeter désormais dans un système urbain transfrontalier dont le fonctionnement toujours plus imbriqué des territoires obligeait à adapter le positionnement et la stratégie du premier SCoT :

- **Jusqu'où concevoir ou accepter un développement résidentiel tout en assurant l'équilibre du territoire ?**
- **Quelles conditions pour que cet avenir résidentiel converge avec un avenir économique ? Quelles possibilités de préserver un potentiel productif, sur quels secteurs et de quelle manière le numérique / la robotique peuvent-ils être des outils ou facilitateurs pour le développement ?**
- **Quelle capacité du territoire à offrir des fonctions de services et résidentielles diversifiées, innovantes, différentes des services de grandes métropoles (habitat, culture, santé, cadre de vie...) ?**
- **Quelle place du Thionvillois dans ce système urbain transfrontalier entre axe mosellan actuel et risque de contournement ?**

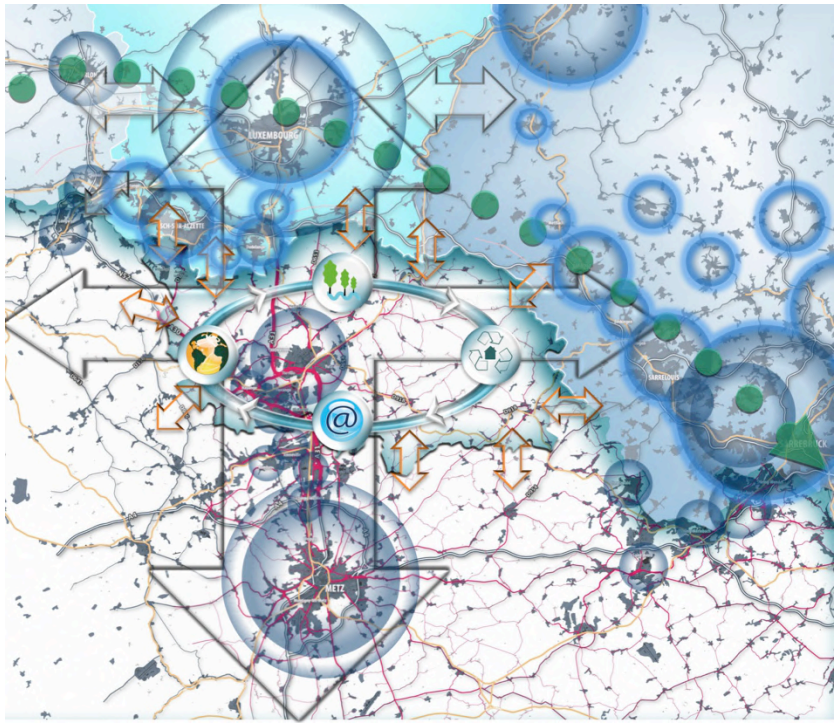

De ce fait, la réponse à ces questions et enjeux impliquait trois défis ou nouveautés majeures pour l'adaptation du PADD dans cette révision du SCoT :

- **Mettre en œuvre une politique d'aménagement avec une approche plus ciblée pour les besoins des frontaliers, actifs et touristes en termes de mobilité, transports, équipements et culture... dans une logique de système urbain transfrontalier et de coopérations entre les territoires ;**
- **Valoriser les singularités et facteurs de qualité du Thionvillois afin d'assurer une lisibilité forte du territoire dans ce vaste espace et une meilleure insertion dans les circuits globalisés contribuant aussi au dynamisme du nord lorrain et plus largement de la région Grand Est.**
- **Renforcer la convergence des attractivités résidentielle et économique au moment de la « transition » du Thionvillois et des mutations technologiques, des modes de vie et de travail.**

## L'adaptation de la stratégie du PADD de 2014

Aussi, le PADD révisé conserve l'ossature globale du PADD de 2014, déclinée dans le cadre d'un positionnement et de 4 objectifs stratégiques de développement. Il adapte toutefois ce positionnement et ces objectifs au prisme des nouveaux enjeux : la volonté est d'affirmer le rôle du Thionvillois et des spécificités de ses différents espaces en faveur d'un système urbain transfrontalier interconnecté, lisible et dans lequel populations et acteurs économiques puissent se projeter.

*In fine*, le nouveau PADD approfondit le **« contenu » du développement** permettant de mieux cibler l'action et de fédérer les initiatives et projets locaux qui ne sont pas directement liés aux infrastructures et grands projets. Il va par conséquent au-delà de la structuration du développement et met davantage en évidence :

- **La reconnaissance et mise en valeur de l'identité du territoire et de ses espaces de vie, ses sites stratégiques ;**
- **Les coopérations internes et externes ;**
- **La qualité de l'aménagement, des formes urbaines, du cadre de vie et du paysage à valoriser en fonction des contextes ;**
- **La priorisation de projets d'infrastructures pour organiser la mobilité et gérer les flux ;**
- **La digitalisation du territoire et l'adaptation au changement climatique ;**
- **L'offre de produits fonciers et immobiliers divers, tant économiques que résidentiels.**

Partie

1

# Le positionnement du Thionvillois

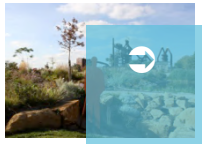

Le Thionvillois affirme son rôle majeur pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne et pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région.

Le Thionvillois affirme son rôle majeur **pour le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne**, et pour la cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région.

## Le rayonnement métropolitain du Sillon Lorrain structuré à la dimension nord-est européenne

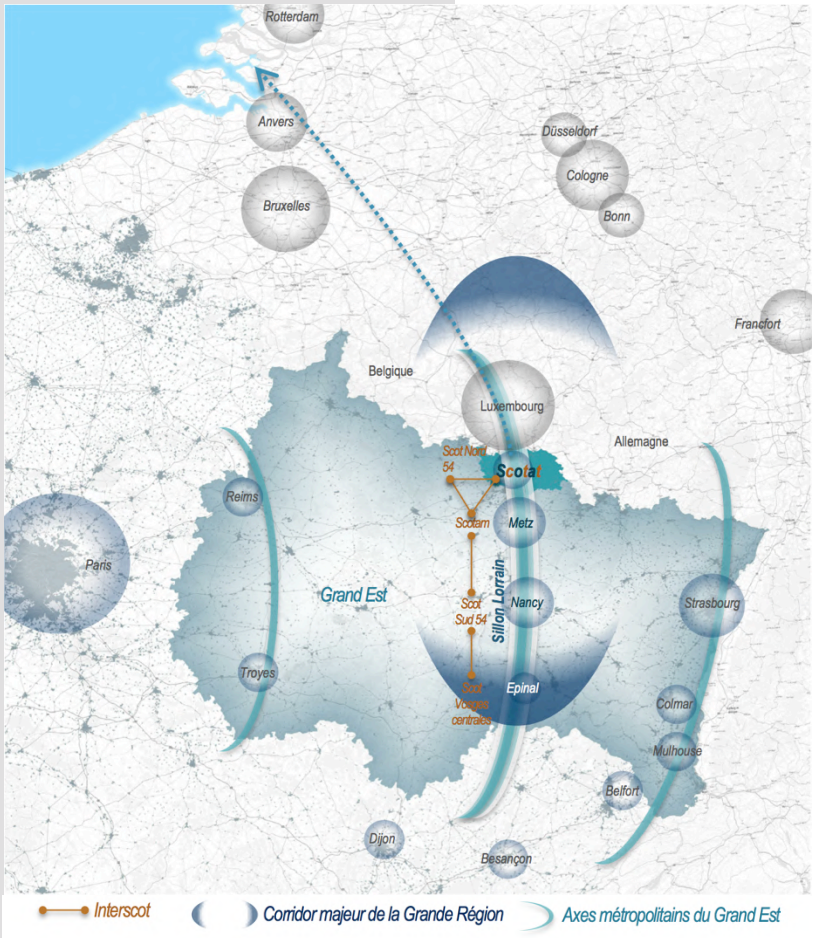


Le développement du territoire du SCoT s'inscrit dans un contexte de flux européens en progression (personnes, marchandises, environnement, culture...) que le Thionvillois entend organiser à son échelle. Il s'agit de positionner le développement au-delà du « Sillon Mosellan » qui concentrait historiquement les flux et de le **structurer** sur une « maille » à largeur d'un **corridor majeur** de la Grande Région : un corridor nord-est européen arrimant le Grand-Est au Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique et à la Mer du Nord.

Cette **structuration** implique ainsi les différents secteurs du SCOTAT et, au-delà de la gestion des flux de déplacements, elle doit être aussi le support pour organiser :

→ le développement de coopérations et projets de tous ordres entre les territoires : mobilités, touristiques et culturels, paysagers, services innovation-recherche…

→ le renforcement des **fonctions métropolitaines** dans ce corridor. Ce renforcement est stratégique pour une **irrigation équilibrée** du Grand-Est en services et fonctions économiques de haut niveau et soutenir ainsi le dynamisme des espaces de vies et économiques de l'axe central de la Région.

→ La mise en œuvre de l'A31 bis et d'une offre thionvilloise renforcée en services métropolitains sont essentiels à cette structuration et à cette irrigation, en particulier les services de formation supérieure, de recherche et expérimentation, de mobilité et de santé.

→ L'approche collective d'aménagement des territoires menée dans le cadre de l'InterSCoT (les SCoT des Vosges Centrales, du Sud 54, de l'agglomération messine, du Nord 54 et du Thionvillois) est un appui pour développer des projets structurants qui se valorisent mutuellement à l'échelle du corridor.

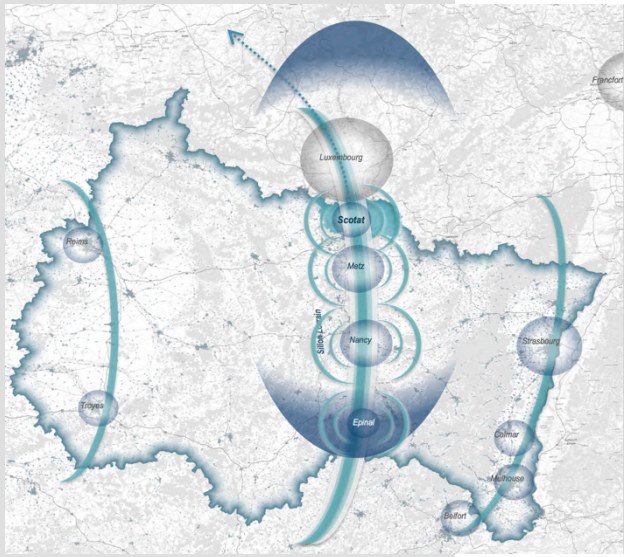


Le Thionvillois participe ainsi des ambitions pour le rayonnement européen du Grand Est et de la Grande Région et soutient le rôle du pôle métropolitain du Sillon Lorrain (d'Epinal à Thionville) qui œuvre dans ce sens à travers le développement de coopérations, actions d'ingénierie et projets, notamment sur :

→ le développement économique, de l'innovation, culturel (avec le défi de la transition numérique – Limédia Mosaïque, LoreNtech…) ;

→ les mobilités et transports ;

→ l'aménagement du territoire (valorisation de la Moselle…) ;

→ l'enseignement supérieur & recherche.

## La cohésion d'un espace transfrontalier à part entière au cœur de la Grande Région

Le système urbain transfrontalier ne doit pas être perçu par les usagers des territoires ou par l'extérieur comme un espace global indifférencié ou cloisonné. Au contraire, il doit être un espace d'opportunité et dynamique où les spécificités locales renforcent la dimension culturelle (y compris les savoir-faire économiques) et les possibilités pour les populations de choisir et s'approprier leur espace de vie.

Le positionnement du Thionvillois a ainsi pour but de contribuer à révéler un espace transfrontalier « français, luxembourgeois et allemand » lisible et qui s'affirme au cœur de la Grande Région comme **un espace à part entière** dans lequel populations et acteurs (économiques, culturels, institutionnels…) se reconnaissent et peuvent se projeter durablement. La mise en valeur des spécificités propres des bassins de vies et économiques dans une logique de réseau doit offrir habitants et entreprises plus de liberté de choix, de réactivité et de qualité en réponse à la diversité de leurs attentes.

→ Les partenariats renforcés avec le Luxembourg que le Thionvillois souhaite déployer et faciliter sont stratégiques pour l'affirmation de cet espace.

Pour cela, le projet territorial a pour objectif d'affirmer **l'identité forte** du Thionvillois et son rôle pour **la connectivité** du Cœur de la Grande Région (réseau de mobilités, continuités éco-paysagères, accès des populations et entreprises aux services et fonctions métropolitaines...).

Au sein de ce système, **le Thionvillois cultive sa singularité, ses facteurs de qualité et l'innovation pour promouvoir l'identité** d'un territoire :

- de ressources (humaines et naturelles) ;
- de tradition pour l'accueil et la qualité de vie ;
- de culture européenne (un territoire plus international, une vie sociale intense…) ;
- qui se renouvelle, se projette et innove (rénovation urbaine, valorisation de la trame environnementale, tertiarisation de l'économie et innovation en lien avec la révolution numérique, adaptation au changement climatique, révolution numérique...).

Il contribue ainsi au déploiement et à la cohésion d'un système urbain transfrontalier reconnu qui valorise les spécificités territoriales et les synergies de projets.

## Affirmer une identité forte du Thionvillois valorisant les spécificités & complémentarités de ses secteurs

### Promouvoir l'identité d'un territoire :

**de ressources** : humaines / savoir-faire, naturelles /eau, forêt, paysages & patrimoines…

**de tradition pour l'accueil et la qualité de vie** : fonctions de services et résidentielles plus innovantes (habitat, e-working, accès à la nature…), tourisme et culture, accès

**de culture européenne** : territoire plus international, une vie sociale intense…

**qui se renouvelle, se projette et innove** : révolution numérique & robotique, développement de l'accès aux services métropolitains (formation, santé…), innovation économique, énergies, adaptation au changement climatique

### Des ressources identitaires

**Une tradition de l'Accueil et un héritage européen**
Un territoire multiculturel, cosmopolite, convivial...

**Une vie sociale intense**
Evénementiel, réseau associatif dense,...

**Une histoire industrielle**

**Un ancrage lorrain**
Les vergers, les mirabelles, les châteaux des Ducs de Lorraine, la Moselle, les Côtes de Moselle,...

**Un terroir**
Les terres agricoles et viticoles, des productions locales

**Une gastronomie empreinte de Lorraine et d'Italie**

**Une nature « à portée de main » et des ressources puissantes**
Des forêts sublimes sources de ressourcement

**Un héritage médiéval bien visible**

**Hackenberg, ligne Maginot**
Des poids lourds identitaires de l'histoire mondiale

**Des tonalités partagées avec l'Allemagne**

### S'appuyer sur l'identité du territoire et son rôle pour la connectivité du cœur de la Grande Région

**Pour contribuer au déploiement et à la cohésion d'un système urbain transfrontalier reconnu qui valorise les spécificités territoriales et les synergies de projets**

**Pour développer en lien avec ce système des coopérations externes, ciblées, priorisées et valorisant le rôle spécifique de chaque secteurs du Thionvillois (mobilité, santé, tourisme-culture, formation, énergies...)**

*Le Thionvillois contribue à révéler un espace transfrontalier « français, luxembourgeois et allemand » lisible et qui s'affirme au cœur de la Grande Région comme un espace à part entière dans lequel populations et acteurs (économiques, culturels, institutionnels...) se reconnaissent et peuvent se projeter durablement.*

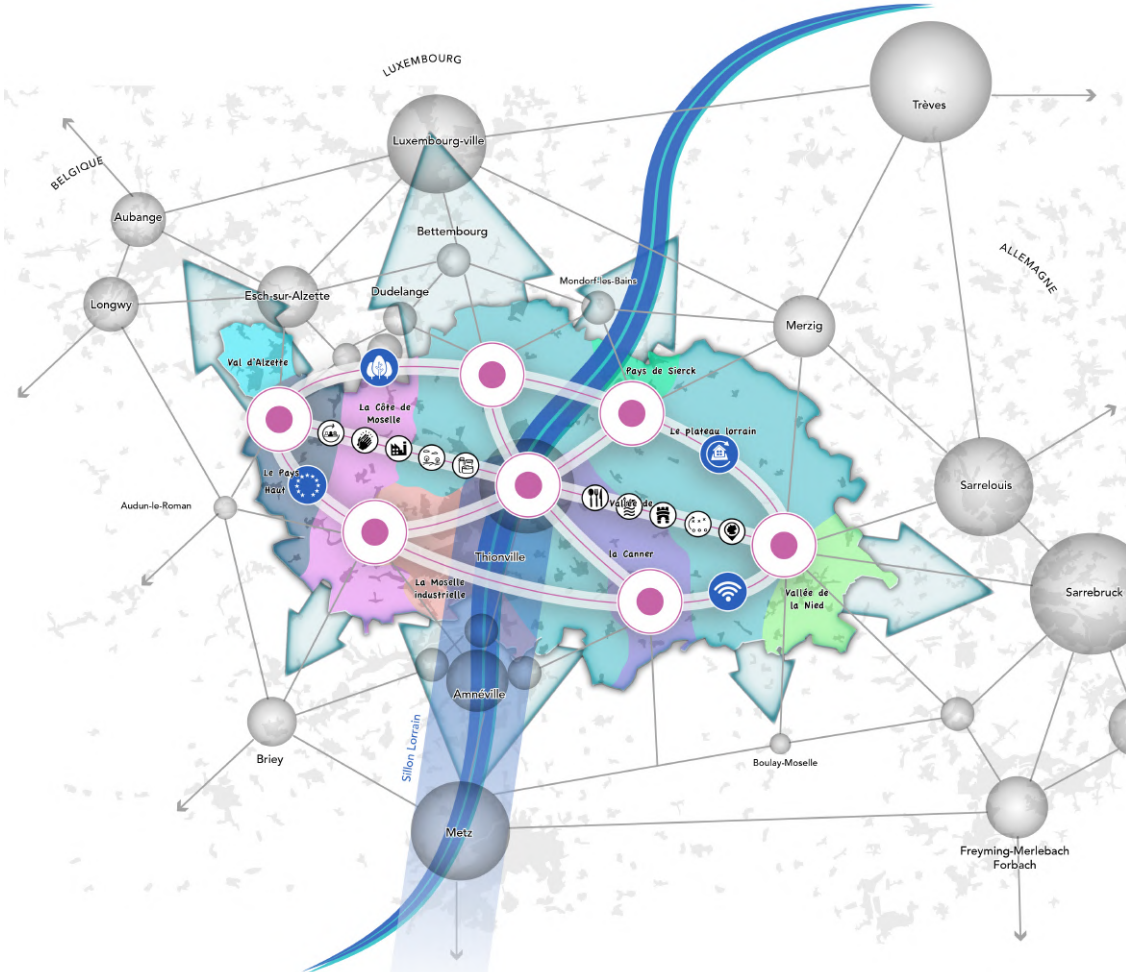


*Le pôle métropolitain transfrontalier constitue un levier, en relai du pôle du Sillon Lorrain, pour déployer les initiatives et pour la mise en œuvre opérationnelle de projets et coopérations transfrontaliers, particulièrement sur les thèmes cibles : santé, mobilités, formation.*

Partie

2

# La stratégie de développement et le parti d'aménagement

Pour un territoire de **ressources**, de **tradition pour l'accueil**, de **culture européenne**, qui **se renouvelle**, **se projette** et **innove**.

Les ingrédients de la stratégie

## La stratégie de développement

Le Thionvillois poursuit ainsi une stratégie autour de 3 grands axes indissociables dans lesquels il cherche à mettre en avant l'innovation, les facteurs de singularité du territoire et les dynamiques liées au système urbain transfrontalier :

- **Affirmer le positionnement des filières économiques d'excellence du territoire dans les réseaux globaux** (industrie/logistique, matériaux innovants, énergie - CNPE, fonctions portuaires/Europort, sanitaire-santé…) **et déployer la diversification économique vers les nouvelles économies** (économie circulaire, du savoir, numérique, gestion environnementale,…). L'objectif est aussi d'attirer des acteurs économiques dans domaines innovants et d'accompagner les nouveaux modes de travail (coworking…) en tirant parti des flux majeurs comme de proximité dans le système urbain transfrontalier.

- **Approfondir la transition du mode de développement du territoire vers un avenir plus résidentiel.** Il s'agit de faire converger toujours plus l'attractivité économique et résidentielle qui est essentielle à la tertiarisation de l'économie, mais aussi dans une perspective d'adaptation aux nouvelles attentes des populations et acteurs économiques :
  - Offrir un cadre de vie de qualité cultivant « identité locale et internationalité ». L'objectif est de développer une attractivité résidentielle forte, alternative aux grandes métropoles, pour une population plus internationale tout en valorisant les facteurs culturels locaux. Cela implique de l'innovation, de la liberté de choix et un haut niveau d'accès aux services (incluant les services de mobilité, les besoins spécifiques au fonctionnement transfrontalier, l'offre culturelle et de formation…).
  - Développer l'économie résidentielle afin de favoriser de nouvelles perspectives d'emplois (services, commerces, artisanat…).

- **Préserver et valoriser dans la durée la qualité des ressources (eau…) et des espaces écologiques et paysagers.** Ces ressources et espaces sont des marqueurs forts de l'identité du territoire (forêts, la Moselle, la Nied…). Ils sont aussi des composantes essentielles à un développement qualitatif qui gère sa capacité d'accueil économique et résidentielle dans une perspective durable et d'adaptation au changement climatique (qualité de l'eau, adaptation au changement climatique, accès à l'énergie…).

## Le parti d'aménagement : la structuration du Thionvillois en réseau connecté au système urbain transfrontalier

La stratégie du projet implique un parti d'aménagement organisant les espaces et polarités urbaines du Thionvillois en réseau maillant tout le territoire et interconnecté à l'espace transfrontalier. Par ce réseau, la volonté est de densifier les interconnexions des espaces nord lorrains et du système urbain transfrontalier :

- **pour offrir aux populations et acteurs économiques l'accès à un haut niveau de services, à des cadres de vie pluriels et de qualité et, plus généralement, aux ressources (humaines, des savoir-faire, naturelles...) de ces espaces.** La logique de réseau dans le territoire du SCoT et le système transfrontalier vise à organiser des mobilités efficaces et plus durables, de grande échelle comme de proximité.
- **pour valoriser la qualité des espaces agri-naturels** qui sont essentiels en tant que ressources mais aussi pour un mode de développement sans conurbation urbaine et valorisant les singularités locales.
- **pour intensifier les coopérations dans le territoire du SCoT et en externe.** Par ces coopérations, il s'agit de stimuler les initiatives locales (économiques, culturelles, en matières de transport, de tourisme et d'environnement) et de favoriser les synergies de projets au bénéfice de la cohésion de l'espace transfrontalier.

*Les illustrations et paragraphes ci-après explicitent les logiques de ce réseau, et le rôle plus particulier de pôles urbains et espaces du territoire du SCoT pour organiser un développement équilibré et les coopérations.*

Le maillage territorial s'appuie sur un réseau de 7 pôles urbains structurants le territoire (armature urbaine) en interne et interconnecté au système urbain transfrontalier. Ces pôles sont stratégiques pour déployer l'accès des populations aux services, structurer le renforcement des fonctions métropolitaines et économiques et pour développer en cohérence un réseau de mobilité qui optimise et gère les différentes échelles de déplacements (de proximité, transfrontaliers…). Leur renforcement est nécessaire et doit soutenir les spécificités de chaque secteur du Thionvillois pour assurer un développement équilibré du territoire et valoriser les coopérations et échanges de toute nature (économiques, touristiques, culturels, sociaux…) avec les territoires du système urbain transfrontalier.

La structuration des 7 pôles en réseau connecté au système urbain transfrontalier :

- **Agglomération de Thionville, pôle majeur : articulation du développement du territoire et des fonctions métropolitaines des réseaux lorrain et du système transfrontalier**
- **Pôle Agglomération de la Fensch et Ouest de l'Arc Mosellan : tête de réseau Sud**
- **Pôle Audun-Villerupt-Aumetz : tête de réseau Ouest**
- **Pôle Sierck-Rettel-Koenigsmaker : tête de réseau Nord et Est**
- **Pôle Kédange-Metzervisse : tête de réseau sud-Est et maillage interne**
- **Pôle Bouzonville-Freistroff : tête de réseau Est**
- **Pôle Cattenom-Hettange-Kanfen : tête de réseau Nord en lien avec l'agglomération de Thionville**

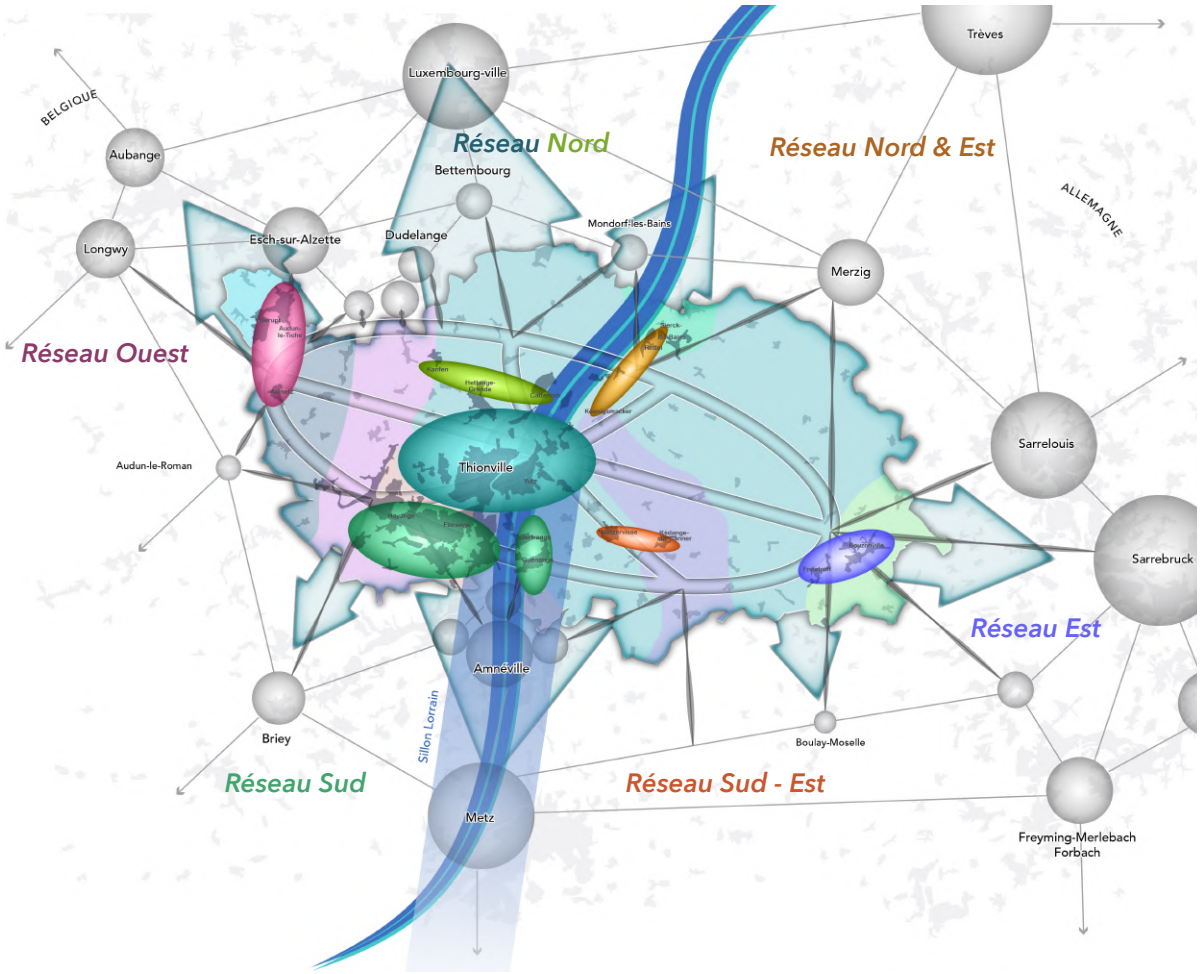

**Des grands projets :**

- Megazone & Europort (CAPFT, CAVF, CCAM)
- Ecocité-OIN (CCPHVA),
- Pôle tourisme et patrimoines de Sierck (métiers d'Art,...),
- ZAC de la rive droite de la Moselle (pôle gare et nouveaux quartiers), Thionville «Action Coeur de Ville» (CAPFT)
- Citadelle de Rodemack (CCCE)
- Projet Tourisme - loisirs - résidentiel (Golf de Preisch - CCCE)
- Pôle Ecotechnologie - territoire intelligent CCPHVA,
- Coeur de Ville Coeur de Fensch, (CAVF),
- Fonctions métropolitaines CAPFT (pôle numérique, formation...) et CAVF (poursuite déploiement U4, Ecoindustrie...).

## Les « têtes de réseau » des coopérations et les enjeux d'aménagement des 7 pôles

Les pôles structurent les dynamiques dans le territoire et organisent la mise en oeuvre de grands projets. Chacun d'eux a aussi un rôle plus particulier pour le développement des coopérations avec l'extérieur compte tenu de leurs spécificités et de leurs relations avec les territoires voisins proches. Ils sont ainsi en tête de différents réseaux de coopérations : il s'agit d'identifier des sujets stratégiques de coopérations et les enjeux d'aménagement qui en découlent. Se référer également à l'illustration ci-après.

→ **L'agglomération de Thionville est le pôle majeur** : il articule l'ensemble du développement du territoire sur les axe nord-sud et est-ouest (mobilité, accès aux fonctions métropolitaines, pôle tertiaire majeur…).

- Développer les fonctions métropolitaines en coopération avec les réseaux lorrains (Sillon Lorrain, Nord Moselle plus, Pôle métropolitain transfrontalier…) et du système transfrontalier sur plusieurs thématiques de développement : numérique, sanitaire-santé, mobilités, recherche et développement, formations supérieures (universités de Lorraine, Luxembourg, Sarrebruck...),…
- L'agglomération détient un rôle stratégique pour développer un pôle d'affaires et numérique en appui des réseaux d'entreprises régionaux ainsi que des équipements en relation avec de grands attracteurs externes (opéras, musées...) dans les domaines de la culture / événementiel, du patrimoine et de l'histoire.
- Structurer les grands projets avec le Val de Fensch et l'Arc Mosellan (Megazone, Europort…).
- Organiser la trame verte urbaine en lien avec le Val de Fensch.

→ Le pôle agglomération de la Fensch et Ouest de l'Arc Mosellan (tête de réseau Sud) : un enjeu de valorisation de l'attractivité globale du pôle.

- Structurer les grands projets (Europort…) et poursuivre la monter en gamme sur des fonctions métropolitaines (économiques, culturelles,...).
- Soutenir et faire prospérer l'action déjà engagée pour le renouvellement de l'image et de l'attractivité de la Vallée de Fensch (Cœur de Ville Cœur de Fensch, …). Le développement de cette attractivité est stratégique pour tout le territoire du SCoT.
- Organiser la trame verte urbaine en lien avec l'agglomération de Thionville.
- Valoriser les liens partagés avec le SCOTAM et le SCoT du Nord 54 promouvant cohérence et qualité du fonctionnement territorial : organisation des déplacements (mobilités quotidiennes et flux logistiques), cohérence du développement avec la Vallée de l'Orne et le Briey, mise en scène paysagère, résorption de friches et mutations économiques, qualité du cadre de vie et offre culture-loisirs.

→ Le pôle Audun-Villerupt-Aumetz (tête de réseau Ouest) : un enjeu d'innovation et de structuration avec Esch-sur-Alzette.

- Organiser le déploiement de l'Eco-cité (OIN Alzette-Belval) et de projets positionnés sur : l'intelligence territoriale, les territoires à énergie positive et smart-city ainsi que l'expérimentation pour le développement urbain innovant (énergies, nouveaux modes d'habiter, renouvellement urbain et renaturations de sites et sols pollués...) ;
- Renforcer les échanges avec Esch-sur-Alzette pour un fonctionnement global de l'agglomération transfrontalière en lien avec le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) sur plusieurs segments : la culture et la valorisation de sites industriels en appui de la Capitale Européenne de la Culture ESCH 2022, la mobilité, le paysage, la formation en accroche de l'Université de Belval ;
- Développer les relations (économiques, touristiques, mobilité des personnes...) avec le Nord 54 (Audun-le-Roman, Beuvilliers, Longwy...) et l'espace touristique des Ardennes belges.

→ Le pôle Sierck-Rettel-Koenigsmacker (tête de réseau Nord et Est) : avec un enjeu de rayonnement.

- Poursuivre la valorisation des paysages, patrimoines (villes fortifiées, châteaux) et activités primaires (AOP Côte de Moselle, etc.).
- Développer l'offre en tourisme (d'art, de nature, gastronomique, fluvial, agri-tourisme, patrimonial…) en appui notamment de projets structurants et ciblés (pôle tourisme et patrimoines de Sierck,...) pour peser et se démarquer dans les réseaux de Sarre et Luxembourg (Merzig, Mondrof-les bains, boucle de la Sarre…).
- Chercher à se différencier dans l'offre commerciale et de loisirs (au regard des pôles shopping de Mettlach Outlet Center et loisirs/ressourcement de Merzig et Mondorf-les-Bains...) et assurer une offre économique (artisanat-services).

→ Le pôle Kédange-Metzervisse (tête de réseau Sud-Est et maillage interne) : un enjeu d'affirmation.

- Affirmer un pôle structurant pour une meilleure irrigation résidentielle et économique du bassin de vie de l'est Thionvillois, mais aussi pour dynamiser les liens de fonctionnement avec le Bouzonvillois trois Frontières et le SCOTAM en termes : d'accès aux services aux personnes et moyens de mobilité, de développement et d'interconnexion des circuits touristiques liés au tourisme de mémoire (ligne Maginot), à la Moselle, à la Canner et à la Nied et à Sarrelouis (train de la vallée de la Canner...).

→ Le pôle Bouzonvillois-Freistroff (tête de réseau Est) : un enjeu de connexion renforcée.

- Articuler le développement à l'agglomération de Thionville, la Sarre, le secteur de Saint-Avold en termes d'économie, de mobilité pour renforcer l'accessibilité externe, d'agro-tourisme et gastronomie en lien avec le pôle de Sierck-Rettel-Koenigsmacker et le SCOTAM, de tourisme de mémoire et de tourisme fluvial en accroche aux boucles de la Sarre.
- Soutenir le développement de l'industrie et de l'artisanat en s'appuyant notamment l'axe Agglomération de Thionville - Sarre – St-Avold.
- Valoriser les agricultures et le développement du tourisme (Agro-tourisme, tourisme de mémoire, vallée de la Nied) en lien avec Sierck, La Canner, le SCOTAM et la Sarre.
- Préserver / accroitre la qualité d'accès et l'offre de mobilité vers la Sarre, Thionville et Metz.
- Soutenir et dynamiser l'offre en services aux populations et entreprises pour préserver/renforcer la vitalité du pôle et du bassin de vie qu'il irrigue.

→ Le pôle Cattenom-Hettange-Kanfen (tête de réseau Nord en relation à l'Agglomération de Thionville) : un enjeu d'équilibre.

- Valoriser la filière énergie et renforcer l'offre économique (CNPE, pôle économique à haute valeur ajoutée de Kanfen…). Il s'agit notamment de s'appuyer sur le CNPE et les activités liées à l'énergie et l'éco-industrie dans la CCPHVA et les agglomérations de Thionville et du Val de Fensch pour renforcer ce savoir-faire et les réseaux d'entreprises dans ce domaine. Le projet de pôle économique à haute valeur ajoutée de Kanfen contribuera à l'armature économique structurante du SCoT avec une offre de qualité, voire différenciante (et tenant compte des enjeux de positionnement de l'offre foncière-immobilière économique par rapport au Luxembourg).
- Développer l'offre tourisme-loisirs (patrimonial, d'affaires, santé / bien-être) et culturelle (en recherchant des liens avec le Luxembourg).
- Contribuer au développement des mobilités transfrontalières et à la valorisation des paysages et de l'entrée Nord du SCoT.

Les « têtes de réseau » des coopérations :

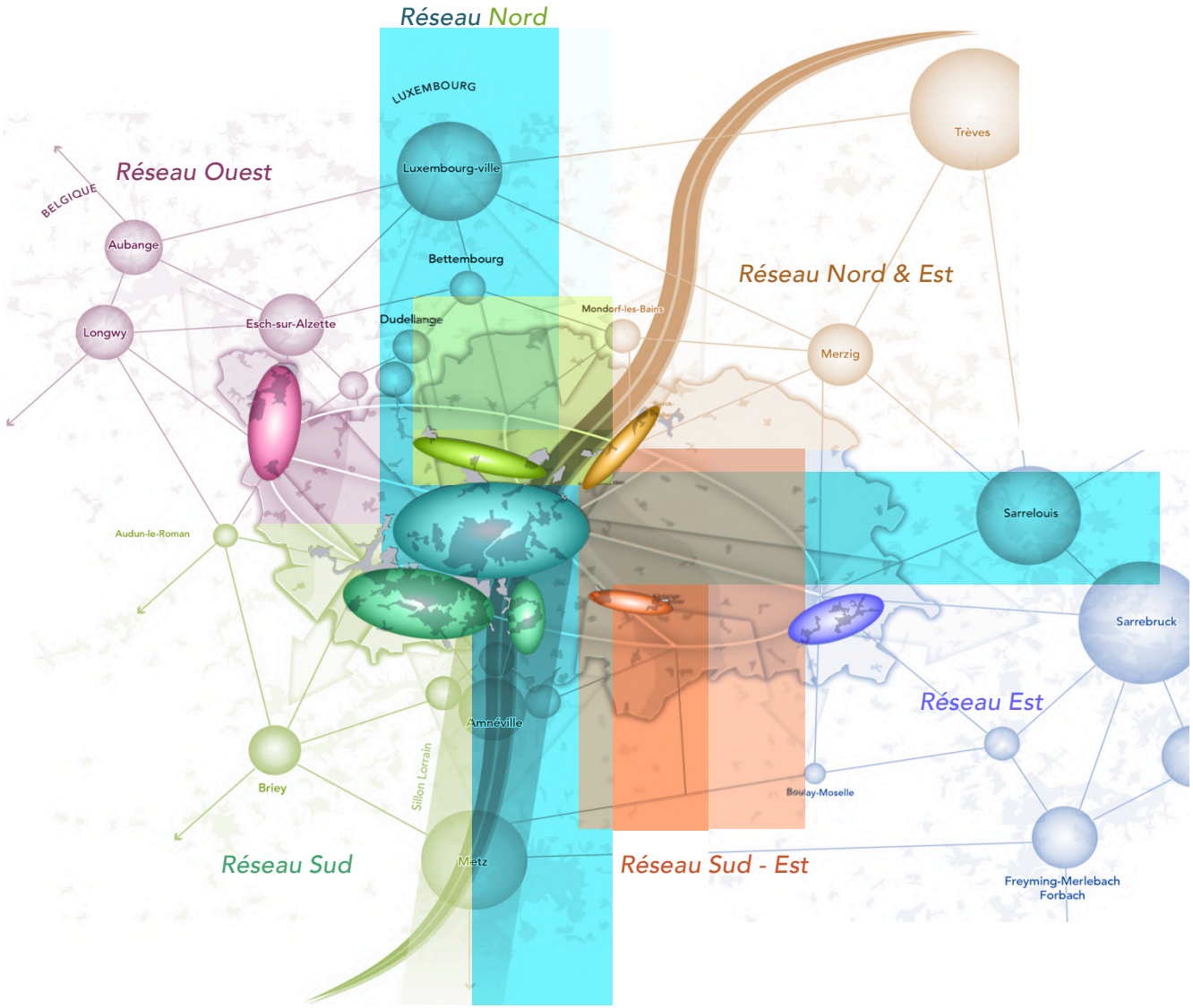

Partie

3

# La déclinaison du positionnement et de la stratégie du Thionvillois dans les objectifs d'aménagement et de programmation

Cinq grands objectifs stratégiques :

1 L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique par l'innovation et la diversification.

2 L'ambition d'une politique environnementale et paysagère garante de la valorisation pérenne des patrimoines et de toutes les ressources.

3 L'engagement d'une rénovation profonde des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité.

4 La valorisation d'une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services.

5 L'optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.

# Objectif 1

L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique par l'innovation et la diversification.

*Une stratégie économique qui tire aussi parti et participe de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.*

## 3.1.1. Déployer le rayonnement des filières d'excellence et les fonctions d'innovation valorisant l'économie collaborative et du savoir.

L'objectif est de développer le rayonnement des filières d'excellence du Thionvillois dans les grands réseaux économiques (européens, nationaux et régionaux). Il s'agit aussi de soutenir la compétitivité des activités productives du territoire, et notamment l'industrie et la logistique qui évoluent dans un contexte très concurrentiel.

Le développement des fonctions d'innovation constitue pour cela un enjeu majeur, tout comme il est le support pour une diversification économique sur des activités à plus haute valeur ajoutée et pour un foisonnement entrepreneurial à l'échelle du territoire.

La stratégie économique cherche ainsi à donner une visibilité forte aux filières d'excellence du territoire et à développer les appuis pour l'innovation et la diversification. Elle s'inscrit autour des grands axes suivants.

### Déployer le rayonnement des filières d'excellence :

- **Développer les fonctions industrielles et pôles de recherche & développement emblématiques du territoire** notamment autour des domaines **:** « Matériaux, Energies, Procédés » Innovants (Matéralia, Métafensch...), Mécanique de précision, métallurgie, éco-industrie et économie circulaire (Florange E2i).

- **Renforcer le pôle énergie et écotechnologie, en s'appuyant notamment sur :**
  - Les pôles de compétitivité et les activités R&D existantes (Matéralia, Métafensch, Florange E2i...) ;
  - Le centrale nucléaire de Cattenom (2ème centrale nucléaire de France), pôle économique majeur à soutenir et support pour l'innovation dans le domaine de l'énergie ;
  - L'OIN Alzette-Belval qui est un appui au développement d'un pôle « écotechnologie Smart & green City » en lien avec la labellisation de la CCPHVA « Territoire à Energie POSitive pour la Croissance Verte » ;
  - Les activités associées à l'éco-construction / éco-rénovation ;
  - Le développement des énergies renouvelables et métiers associés.

→ Ces activités et savoir-faire (énergie, écotechnologie) associés à ceux du numérique sont des piliers de la 3ème révolution industrielle dans laquelle il s'agit d'inscrire de nouvelles perspectives pour les filières économiques du Thionvillois.

→ Le déploiement des filières d'excellence du territoire, comme de son attractivité globale, suppose aussi de préserver dans la durée les avantages compétitifs de son positionnement sur les grands circuits économiques, au cœur de l'Europe (cf. ci-après).

Europort s'inscrit dans le réseau portuaire multisites du sillon mosellan (ports de Metz et Nancy) qui bénéficie d'une gouvernance commune et d'un développement coordonné.

Illustrations du territoire :
Le S-HUB et l'immeuble Lippmann espace d'activités Cormontaigne
*(Sources : villes de Thionville et Yutz)*

- **Développer le pôle Sanitaire-Santé :** en renforçant l'offre de santé structurante du territoire, le pôle de compétence Hygiène Sécurité Environnement de l'IUT de Thionville-Yutz (sécurité au travail…), mais aussi en soutenant l'innovation dans les services de santé de demain (gestion et coopération). Dans cette sens, le projet de village médical d'Hettange-Grande est à soutenir et valoriser (complexe pluridisciplinaire médical / bien-être sur le site de Vital Park).

- **Préserver les avantages compétitifs du territoire dans les grands circuits économiques, au cœur de l'Europe.** Il s'agit à la fois de développer l'hinterland aux ports de la mer du nord, et les accès aux marchés et circuits de productions du système urbain transfrontalier et entre l'Europe du nord et du Sud, notamment sur l'axe économique en développement « Luxembourg / Sarrebruck / Munich ».

  - **Le renforcement du rayonnement d'Europort doit ainsi rester un objectif fort.** Cette plateforme logistique et industrielle trimodale (eau/route/rail) est un équipement majeur et stratégique pour l'ancrage économique du Grand Est aux flux de la mer du Nord (hinterland du port d'Anvers). La qualité de son fonctionnement et son attractivité pour les acteurs économiques implique d'assurer dans la durée la bonne accessibilité du site depuis l'A31 et l'A30, mais aussi de promouvoir les synergies entre les entreprises du port, et le réseau économique du territoire (industrie, services aux entreprises) pour favoriser un positionnement différenciant.

  - **L'amélioration de l'accès à l'A8 allemande** est aussi stratégique pour préserver un ancrage lorrain à l'axe économique en développement entre le Luxembourg, Sarrebruck, Munich et l'Europe du sud. Cette amélioration passe par le complément du maillage routier depuis l'est du Thionvillois et, à terme par une offre économique associée à l'A8.

- **Déployer les fonctions et liens aux réseaux d'innovation.**

  - **Développer une offre de formations différenciante notamment supérieures (bac + 2, bac + 5,…),** en lien avec les filières d'excellence du territoire, le développement de secteurs économiques innovants, mais aussi les besoins d'entreprises de l'espace transfrontalier. Il s'agit ainsi de favoriser le développement de formations supérieures en s'appuyant notamment sur :
    - les instituts existants (Institut Universitaire de Lorraine, Institut International de la soudure, etc.) et des relais avec des établissements industriels (CNPE, etc.) ;
    - l'IUT de Thionville-Yutz avec par exemple le développement d'une filière « Hygiène Sécurité Environnement » (sécurité au travail, etc.) pouvant entrer aussi en résonnance avec les savoir-faire liés au pôle sanitaire-santé de Thionville ;

- les disciplines liées au commerce et au numérique pour lesquelles le pôle numérique de Thionville est un appui à prendre en compte ;
- une politique de coopération avec le Luxembourg, Metz et la Sarre.

➘ **Renforcer les pôles recherche et développement (cf. ci-avant)** et affirmer le positionnement du territoire sur l'économie circulaire ainsi que de vitrine pour l'expérimentation et l'économie collaborative (pôle numérique, cf. ci-après). Les filières économiques industrielles, énergétiques et numériques sont ainsi des appuis au développement d'activités d'expérimentation soutenant l'innovation.

➘ **Développer une stratégie favorisant les synergies d'entreprises et le positionnement sur des segments de filières économiques innovantes.** Notamment l'équipement automobile dans le domaine des « véhicules du futur » constitue un potentiel à valoriser en lien avec les pôles de compétitivité « Alsace-Franche Comté », allemands et luxembourgeois, mais aussi avec le pôle économique d'Ennery (Projet PSA).

➘ **Soutenir la montée en puissance du pôle numérique de Thionville (Loren'tech) et valoriser son effet d'entrainement pour la diversification et la tertiarisation de l'économie dans le territoire.**

Le Pôle numérique de Thionville a en effet vocation à impulser le développement de savoir-faire autour du numérique et du Co-working et ainsi donner un ancrage lisible pour le déploiement de l'économie collaborative et des activités d'innovation à l'échelle du territoire :

- *Des activités d'innovation en lien avec les savoir-faire d'excellence du territoire, mais aussi se positionnant sur de nouveaux produits et services : robotique, objets connectés, domotique, e-commerce / Trading, santé et vieillissement...*

Il participe ainsi d'une politique d'essaimage d'activités tertiaires, services / artisanat (TPE-TPI, Start-Up, activités individuelles) à l'échelle du SCoT dans des domaines porteurs tirant parti des nouveaux modes de travail, du numérique et des potentiels du système urbain transfrontalier pour le développement de réseau d'entreprises et micro-entreprises : services aux personnes et entreprises (résidentes ou non), coworking, économie circulaire etc.

➘ **Valoriser le projet de Pôle tourisme et patrimoine (Sierck).**

➘ **Se positionner sur le pôle de compétitivité de la filière EAU « Hydréos ».** La ressource en eau importante du bassin ferrifère, les savoir-faire du territoire en matières de procédés industriels innovants et d'éco-industrie sont des appuis à valoriser dans le cadre de ce pôle.

**3.1.2.** Affirmer des pôles économiques industriels et tertiaires en réseau :

- pour mieux promouvoir en externe les filières et espaces d'activités du Thionvillois,
- pour stimuler le foisonnement entrepreneurial, les synergies et l'innovation.

En déclinaison de la stratégie économique (cf. ci-avant 3.1.1), la politique d'accueil d'entreprises a pour objectif de développer une offre foncière, immobilière et de services dans une logique de réseau lisible (à grande échelle) recherchant une complémentarité et une agilité de l'offre entre les territoires du SCoT. Par ce réseau, il s'agit tout à la fois :

- de proposer une offre adaptée au domaine d'activité des entreprises et à leurs besoins fonctionnels : accès aux flux et services, accès à leurs bassins de consommation et réseau de production, insertion ou non dans l'enveloppe urbaine...
- de mieux irriguer l'ensemble des secteurs du SCoT par un réseau de pôles économiques aux spécificités affirmées. Il s'agit ainsi de mieux promouvoir les savoir-faire et leur visibilité dans les réseaux économiques régionaux et du système transfrontalier. En affirmant des savoir-faire et réseaux économiques, la volonté du territoire est de soutenir la compétitivité des entreprises (notamment industrielles), mais aussi de faciliter les synergies entre les acteurs économiques en réponse aux enjeux d'innovation et de développement des nouvelles économies.
- de stimuler le foisonnement d'activités de services et artisanales (notamment dans l'enveloppe urbaine) capitalisant sur les nouveaux modes de travail et production, l'économie résidentielle, les pratiques quotidiennes transfrontalières...
- d'organiser le relais des capacités d'accueil économiques entre les pôles du territoire, avec notamment les enjeux de gestion maîtrisée des flux et économe de l'espace.

La politique économique s'inscrit ainsi autour des grandes orientations suivantes.

- **Affermir la vocation industrielle de parcs d'activités et leur qualité,** en poursuivant et renforçant les politiques :
  - de fléchage du foncier industriel et de l'offre artisanale et commerciale ;
  - de renouvellement ou requalification de parcs d'activités afin de dégager de nouvelles capacités pour des produits fonciers cohérents avec les secteurs d'activités industriels (et qui facilitent les synergies d'entreprises) ;
  - de développement de services aux salariés et entreprises.

  Dans ce sens, la **MEGAZONE et Europort constituent des sites stratégiques pour le redéploiement de la capacité d'accueil d'entreprises industrielles-logistiques et tertiaires associés.**

## Renforcer la lisibilité et la capacité d'accueil de l'offre tertiaire :

- **Faire de « Meilbourg (S-Hub) / Cormontaigne - Couronné / Secteur gare et centre de Thionville », un pôle tertiaire vitrine majeur identifié comme tel.** Pour cela, il s'agira d'assurer dans ce pôle une capacité d'accueil pour des activités de bureau / tertiaire, un liaisonnement paysager hautement qualitatif, et une irrigation interne par des mobilités performantes. Le projet rive droite de la Moselle (Thionville) sera un levier majeur pour la configuration de ce pôle grâce aux aménagements de la gare en double face, d'équipements et espaces publics qualitatifs et d'accès doux facilités avec le centre-ville de Thionville.

- **Affirmer le positionnement d'Euro Park (Kanfen) sur un pôle économique à haute valeur ajoutée** proposant une qualité d'aménagement de haut niveau (en étudiant notamment les potentiels sur des fonctions touristiques, sportives, tertiaires…).

- **Favoriser la diffusion d'une offre d'artisanat urbain et tertiaire « de positionnement local » en réseau pour des petites et micro entreprises et des activités individuelles (bureau, etc…).**

  Il s'agit de donner corps à la stratégie de diversification économique sur des activités à plus haute valeur ajoutée et/ou tirant parti du numérique, de l'économie collaborative, de liens frontaliers, de spécificités économiques locales (artisanat innovant, pôle de services...) et de projets structurants (OIN Alzette Belval, pôle tourisme et patrimoine de Sierck...).

  - *Le pôle en développement d'artisanat innovant et d'éco-rénovation d'Aumetz est une illustration.*

  Cette offre peut aussi s'appuyer sur des sites de co-working dans le cadre d'espaces d'activités associés (TPE/TPI,...).

## Affirmer des pôles économiques structurants en réseau.

L'objectif est de s'appuyer sur des pôles économiques structurant pour développer l'offre foncière et immobilière économique principale à l'échelle du territoire et affirmer ainsi des vocations et filières d'activités dans un réseau lisible. Il s'agit des pôles suivants :

- le Pôle s'appuyant sur Audun-le Tiche, Villerupt, Aumetz et les projets de l'OIN Alzette-Belval
- le Pôle des Agglomérations de Thionville et du Val de Fensch, et de l'ouest de l'Arc Mosellan
- le Pôle s'appuyant sur Kédange / Canner et Metzervisse
- le Pole s'appuyant sur Sierck-les-Bains, Rettel / Apach, Koenigsmacker
- le Pôle s'appuyant sur Bouzonville et Freistroff
- le Pôle s'appuyant sur Cattenom (CNPE…)-Hettange Grande, Volmerange les Mines et Kanfen (Euro Park)

## *La stratégie et l'armature économique du Thionvillois*

Pôle tertiaire majeur : innovation, synergie / industrie

**Déployer le rayonnement de nos filières dans les grands réseaux et l'irrigation économique & la diversification (Hi-Tech...) :**

Excellence matériaux, Energie, Ecotechnologie

CNPE

Industrie et logistique multimodale : Europort

Pôle numérique vitrine (e-commerce, ...)

Pôle santé & sanitaire

Véhicule du futur

Pôle Tourisme et patrimoine (Sierck)

OIN, écotechnologie, territoire intelligent, énergie

**Développer les usages & activités en lien avec le numérique dans tout le Scotat**

**Développer la diffusion d'une offre tertiaire en lien avec les nouvelles économies, les spécificités locales, les liens frontaliers...**

**Valoriser les agricultures**

**Adhérer au pôle de compétitivité HYDREOS (CAPFT)**

**Activités industrielles**

Logistique, métallurgie

Industrie matériaux innovants / énergie

Équipements, auto...

Institut de Lorraine

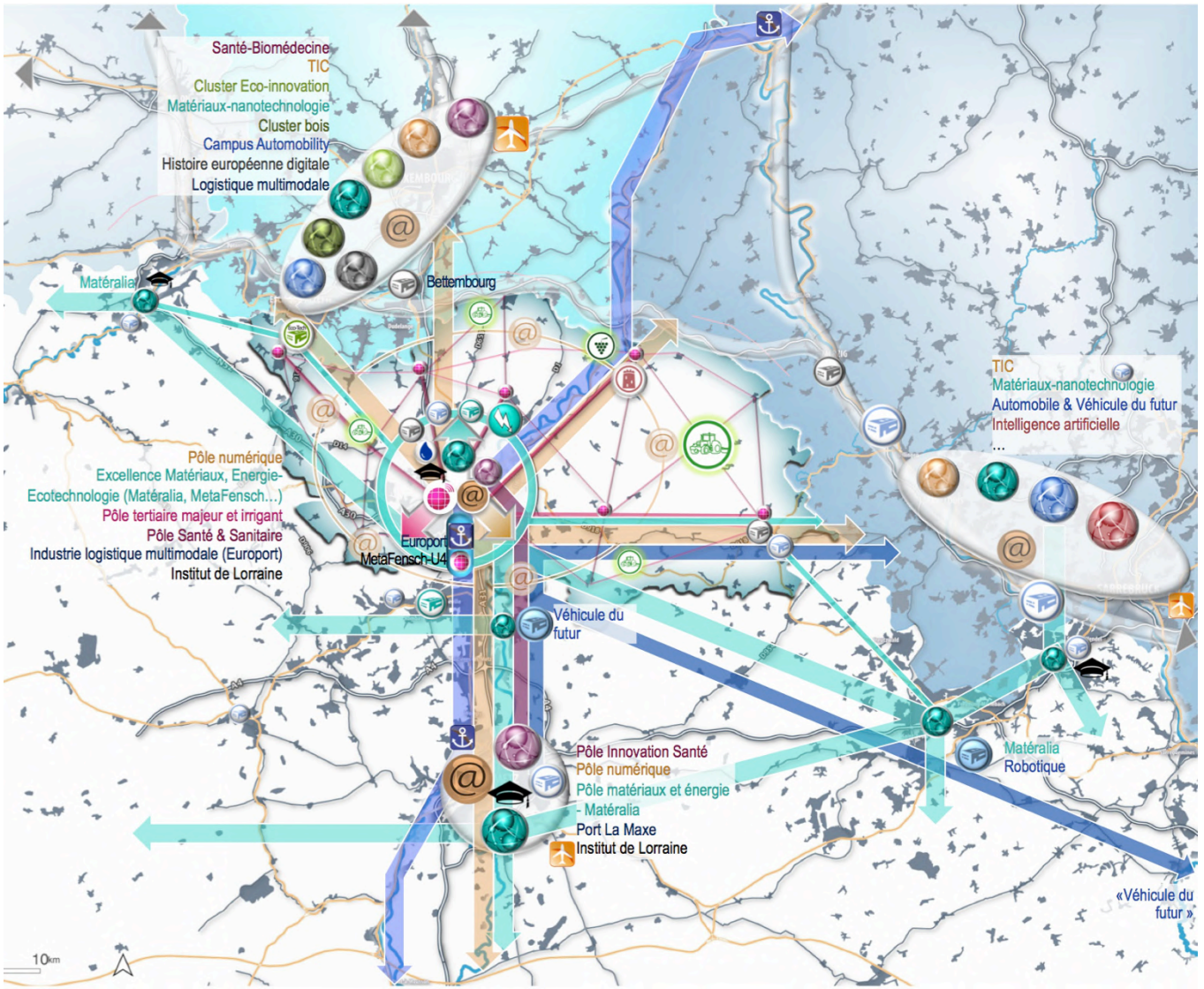

## Des pôles économiques structurants en réseau, qui s'affirment

**Les pôles économiques structurant :**

- *le Pôle s'appuyant sur Audun-le Tiche, Villerupt, Aumetz et les projets de l'OIN Alzette-Belval*
- *le Pôle des Agglomérations de Thionville et du Val de Fensch, et de l'ouest de l'Arc Mosellan*
- *le Pôle s'appuyant sur Kédange / Canner et Metzervisse*
- *le Pole s'appuyant sur Sierck-les-Bains, Rettel / Apach, Koenigsmacker*
- *le Pôle s'appuyant sur Bouzonville et Freistroff*
- *le Pôle s'appuyant sur Cattenom (CNPE…)-Hettange Grande, Volmerange les Mines et Kanfen (Euro Park)*

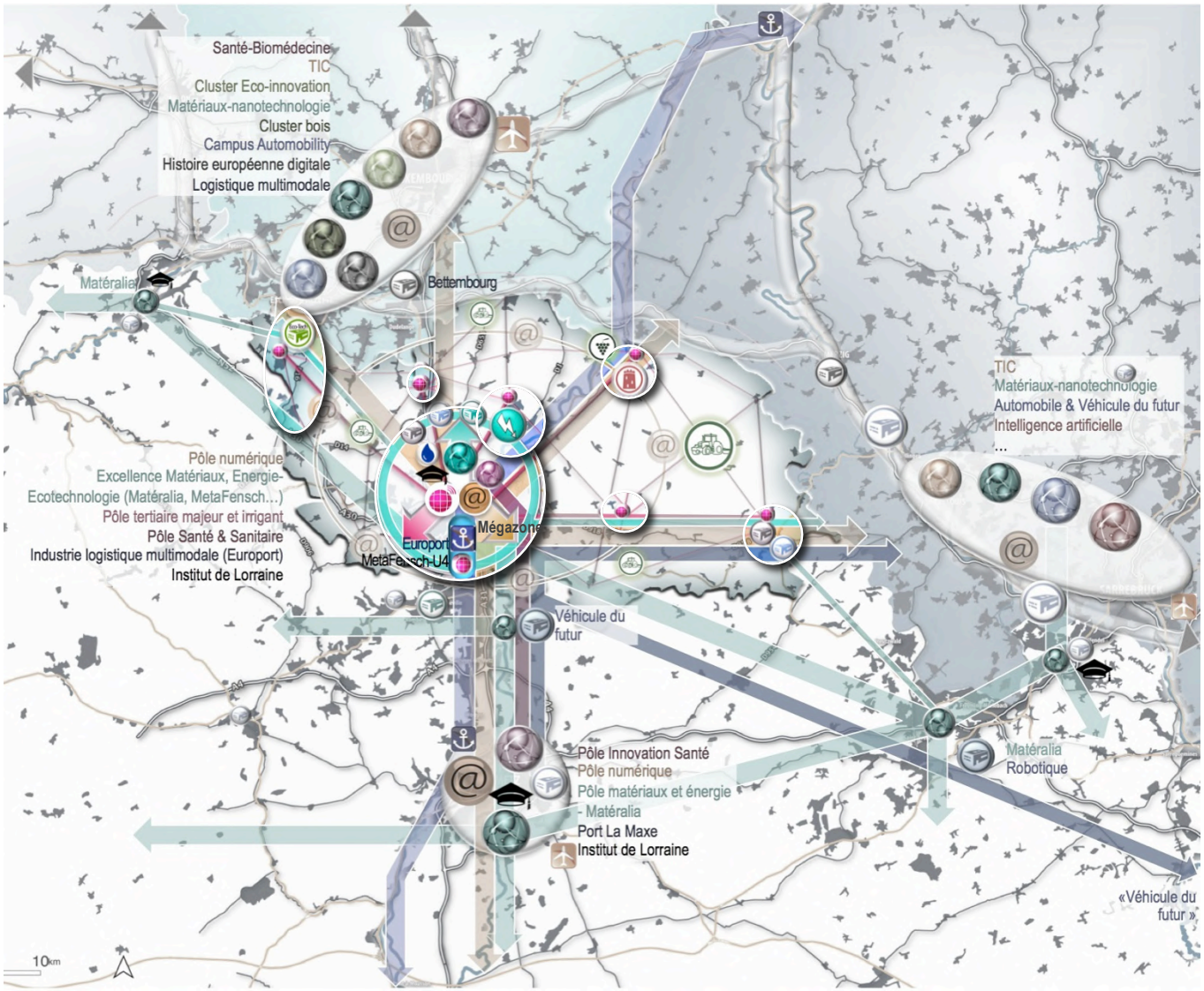

## 3.1.3. Fortifier les moteurs de l'économie résidentielle, en faveur d'une nouvelle proximité aux aménités du territoire et d'un cadre de vie enrichi.

La politique de diversification économique s'appuie aussi sur l'économie résidentielle qui doit également contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire et de la qualité de son cadre de vie.

En effet, l'économie résidentielle fait directement référence aux fonctions artisanales, de services aux personnes et commerciales qui sont amenées à se renforcer tout en offrant plus de qualité et de diversité pour accompagner la transition du Thionvillois vers un avenir plus résidentiel et la mise en œuvre de grands projets (OIN Alzette-Belval, croissance de la population,...).

Cette politique s'articule ainsi autour des grandes orientations suivantes.

- **Développer les services aux personnes et l'artisanat grâce à une offre économique recherchant une proximité appropriée (offre / demande / ressource) et une gestion maîtrisée des flux.**

  Le développement de cette offre s'organise à travers :

  - **Une offre de services « de type urbain »** intensifiant l'attractivité du cadre de vie (commerces, services aux personnes, tourisme, artisanat urbain...).
  - **Le développement de la mixité fonctionnelle des espaces urbains** intégrant en tout ou partie des activités économiques, commerciales, tertiaires, artisanales, de loisirs, culturelles, de formation.
  - **L'intégration de projets via des cibles de haute qualité urbaine et environnementale** (logique de petits projets intégrés), en priorisant sur des secteurs stratégiques pour développer leur effet urbain structurant (retour sur investissement).
  - **Le redéploiement de l'offre foncière et immobilière pour l'artisanat.** Il est en effet essentiel de donner un nouveau souffle à l'activité artisanale avec plus d'innovation. Pour cela il s'agit d'impulser une dynamique notamment au travers de la formation mais aussi par une structuration de l'offre artisanale qui facilite l'essor d'activités dans des domaines innovants : l'éco-construction, l'énergie, l'hygiène et sécurité, l'environnement,…

    **Le développement de l'offre artisanale doit ainsi rechercher une structuration irriguant tout le Thionvillois afin de :**

    - favoriser les synergies avec les fonctions industrielles-tertiaires des filières d'excellence du territoire ;
    - faciliter l'accès des entreprises à leur bassin économique de proximité dans le territoire, mais aussi luxembourgeois et messins ;

- organiser collectivement une offre agile qui réponde mieux à la diversité des besoins des entreprises. La complémentarité de l'offre entre les secteurs du SCoT est ainsi un moyen pour diversifier les types de produits fonciers et immobiliers et les niveaux de prestations en services en fonction des entreprises à accueillir (logique de parcours résidentiel des entreprises).

**Ce développement vise aussi à faire émerger et affirmer 2 pôles artisanaux forts :**

- un pôle éco-construction / éco-rénovation en lien avec l'Eco-cité Alzette -Belval (intégrant de la formation pour favoriser le développement de filières autour de l'isolation des bâtiments, de la domotique et de l'énergie notamment) ;
- un pôle de transformation du bois et plus largement orienté sur la construction bois.

## Une offre commerciale cohérente avec les équilibres territoriaux et qui s'organise pour tenir compte des besoins liés au fonctionnement transfrontalier, de qualification de l'offre globale et d'adaptation du grand commerce.

*L'appareil commercial s'appuie tout à la fois sur une diversité de centralités urbaines et de vie pour se développer autant qu'il contribue à leur fonctionnement et animation. Le développement commercial vise ainsi à s'organiser en cohérence avec l'armature urbaine, les grands projets et la politique des transports pour limiter les déplacements contraints et contribuer au développement économique ainsi qu'à la vitalité des centres des villes, bourgs et villages.*

*Pour autant, les comportements d'achats évoluent et, dans le Thionvillois, l'intensité des flux de déplacements et la mobilité des consommateurs sont importantes (mobilité des actifs dans le territoire et transfrontaliers) ; ce qui implique de prendre en compte :*

- *La multiplicité des bassins de consommation autour notamment des pôles commerciaux du Luxembourg, messins, du Thionvillois, et sarrois (Merzig et Mettlach,...). Ainsi, la recherche d'une proximité au commerce nécessite une irrigation commerciale de tout le Thionvillois en fonction du rôle et des besoins de chaque secteur du territoire, mais aussi en tenant compte du fonctionnement transfrontalier et du tourisme.*
- *Les enjeux de mutations du commerce et notamment du grand commerce (drive, e-commerce, nouveaux canaux de distribution, diversité toujours plus importantes de produits et services…) .*

La politique commerciale vise ainsi à accroitre l'accès et la proximité des populations à une offre commerciale de qualité et diversifiée en tenant compte des différentes échelles de fonctionnement du territoire pour optimiser les déplacements, tout en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation. Elle implique pour cela 4 grands objectifs:

Illustrations du territoire :
Opération Cœur de ville, cœur de Fensch et Supergreen
*(Sources : ville de Terville et CA du Val de Fensch)*

**Le premier objectif, qui est prioritaire, est de ré-enchanter la destination commerciale de centre-ville et d'accompagner l'adaptation des différentes formes de commerces (de centre)**

Cet objectif de dynamisation du commerce de centre-ville et de quartier rejoint celui d'accroitre la vitalité et l'animation des centralités urbaines pour lequel plusieurs leviers et types d'actions sont recherchées :

- **Permettre la cohabitation d'activités mixtes et hybrides** au sein des centres de ville, bourg et quartier (commerce, services, équipements, loisirs...) dans une logique globale de concentration des services afin de soutenir l'animation urbaine et l'optimisation des déplacements.

- **Améliorer l'« expérience client » et l'image des centres urbains** par l'aménagement d'espaces publics conviviaux, propices à la marchabilité (confort, sécurité, mobilier urbain,...) et favorisant des pratiques sportives, culturelles, de détente... sur site ou accessibles à proximité. Il s'agit aussi de soutenir et poursuivre les actions :
  - De recomposition urbaine de plus grande ampleur, telle que l'opération « cœur de ville cœur de Fensch ». Le renouvellement de l'image de la Vallée de la Fensch est essentiel à la stratégie d'attractivité globale du territoire.
  - De valorisation des espaces publics et d'animation autour de la Moselle en lien avec les centres villes.
  - D'amélioration des conditions d'accès, de circulation et de stationnement des centres pour différents modes (automobile, bus, cycle...) et activités (livraisons,...) afin de limiter les conflits d'usage et nuisances.

- **Rechercher la proximité au(x) centre(s) lors de la création d'opérations en extension urbaine par la création de cheminements fonctionnels (piéton, cycle...) ;**

- **Soutenir, en relai des politiques d'urbanisme, les initiatives opérationnelles pour la préservation des linéaires commerciaux, la réhabilitation de locaux commerciaux inadaptés ou contraints, et le traitement de la vacance.**

  Le territoire a déjà engagé plusieurs opérations d'envergure en faveur du commerce de centre : « Action cœur de villes » à Thionville », « cœur de ville, cœur de Fensch » dans le Val de Fensch, revitalisation des centre-bourg de Bouzonville, Guénange et de Sierck, etc.

  La revitalisation commerciale du centre-ville de Thionville est un enjeu stratégique à l'échelle du SCoT pour affirmer le positionnement métropolitain du territoire. Les efforts sont donc à poursuivre notamment pour conforter les linéaires commerciaux et faciliter la concentration d'activités et équipements. Cela impliquera aussi de rechercher :
  - un traitement urbain du commerce ;
  - une logique de polarisation du commerce (organisation, taille du commerce...) au sein de l'enveloppe urbaine (mais hors centre-ville) qui prend en compte l'objectif de dynamisation des cœurs marchands du

centre-ville, mais aussi d'insertion qualitative du commerce dans le milieu urbain, notamment au regard des flux qu'ils génèrent et de sa morphologie.

- **S'appuyer sur le numérique et le pôle numérique de Thionville** pour faciliter l'évolution des commerces et des pratiques commerciales (conciergeries, commerce itinérant, point de vente aux nœuds de mobilité...).

- **Soutenir et développer les démarches de labellisation et marques produit** (exemples : So Fensch, Mangeons Mosellan…).

**Le deuxième objectif est de soutenir une offre de grands commerces participant de la diversité et la qualification commerciale globale du territoire et qui soit accessible et complémentaire aux centre-ville.**

- **L'équilibre entre le commerce de périphérie et le commerce de centre est donc un objectif réaffirmé du territoire.** Cette offre périphérique doit en effet contribuer à accroitre la diversité et la montée en gamme de l'offre commerciale accessible pour les usagers du territoire et s'inscrit dans une logique de gestion maîtrisée des flux (en limitant les déplacements contraints vers des grandes polarités commerciales externes au SCoT).

- **La politique commerciale du territoire s'attache ainsi à garantir la maîtrise du risque d'implantation anarchique et banalisée du grand commerce au profit d'espaces commerciaux intégrés paysagérement et adaptés à l'envergure des flux potentiellement générés (accessibilité, projets mixtes...).**
  - Elle favorise l'évolution des parcs commerciaux périphériques existants dans une logique de qualification et de réorganisation de l'offre afin d'accompagner les mutations du grand commerce et les besoins de montée en qualité de l'aménagement (fonctionnel et environnemental) de ces espaces.
  - Elle soutient les grands pôles commerciaux du Thionvillois, en cohérence avec l'armature urbaine et des transports. Ces pôles sont stratégiques pour l'irrigation du territoire en commerce eu égard à leur rôle de pôles économiques, démographiques et de mobilités majeurs.
  - En outre, aucun nouveau parc commercial périphérique majeur (de type Linkling) n'a vocation à s'implanter le long de l'A31 (hors évolution et/ou restructuration des parcs existants et hors projet s'inscrivant dans le cadre de reconfiguration / évolution de l'enveloppe urbaine globale).

**Le troisième objectif est d'accompagner l'évolution du commerce de périphérie et l'émergence de nouveaux concepts.**

L'objectif est de faire vivre les espaces commerciaux déjà urbanisés face aux mutations du grand commerce (éviter les friches à terme) et de répondre dans la durée aux besoins de qualité de l'aménagement notamment

A titre d'information : Les grands pôles commerciaux du territoire
*(que le DOO pourra préciser)*

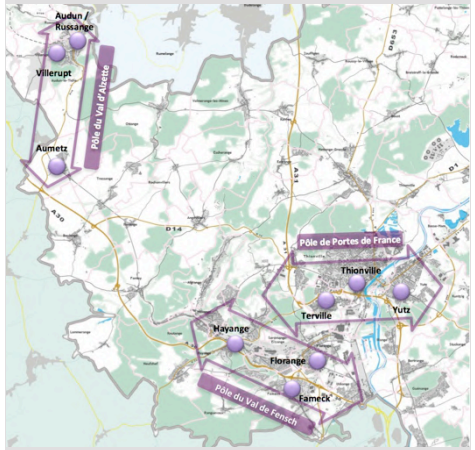

environnementale, ou encore en termes d'usages et de fonctionnement (voirie, bâti, paysage, mutations du grand commerce ci-avant…).

Cet objectif implique une action au long cours de suivi et d'anticipation des besoins de renouvellement des espaces ou locaux commerciaux inadaptés aux nouvelles attentes, en vue de les moderniser voire de les requalifier vers d'autres destinations (industrie, habitat...). Cette requalification peut notamment permettre de retrouver de la capacité d'accueil sur d'autres vocations urbaines et/ou d'améliorer le fonctionnement urbain, environnemental, en particulier dans les secteurs spatialement contraints du territoire.

**Le quatrième objectif est d'assurer une couverture commerciale du territoire qui préserve une proximité au commerce à l'échelle des bassins de vie locaux.**

Cet objectif s'articule avec les précédents et celui de prendre en compte les besoins de fonctionnement transfrontalier.

L'enrichissement et la diversification de l'offre en commerces à l'échelle du Thionvillois doit s'attacher ainsi à répondre à toutes les fréquences d'achat et aux besoins différenciés des publics (notamment transfrontaliers) afin d'éviter l'évasion commerciale génératrice de flux vers les pôles extérieurs. Cela implique aussi de préserver dans les bassins de vie de proximité une offre commerciale locale dynamique afin de limiter des déplacements contraints des populations vers les polarités commerciales importantes du territoire comme de l'extérieur.

**3.1.4.** Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau arrimé aux circuits transfrontaliers et grands régionaux pour une valorisation commune des chaines de valeur touristique.

L'objectif est de poursuivre le **développement touristique du Thionvillois** en tant que leviers pour l'élévation du niveau de services aux habitants, pour la valorisation des marqueurs patrimoniaux et culturels (bâtis et naturels), mais aussi en tant qu'activité économique.

Cette mise en tourisme s'appuie sur des actions et thématiques d'ores et déjà identifiées qu'il s'agit d'organiser davantage pour donner à voir une offre lisible et accessible. Il s'agit par ailleurs de s'appuyer sur les spécificités des différents espaces du territoire et s'articuler à l'offre des territoires voisins pour capter des visiteurs supplémentaires et contribuer à l'attractivité globale du Thionvillois.

La politique touristique s'articule ainsi autour des grands axes suivants.

- **S'appuyer sur des thématiques d'entrées fortes pour un tourisme Thionvillois visible de loin et captant différents publics,** notamment :
  - Tourisme vert, parc et jardins
  - Tourisme viticole, gastronomique et agri-tourisme
  - Tourisme fluvial
  - Tourisme de mémoire, Ligne Maginot / Hackenberg en lien avec Simserhof
  - Tourisme « villes fortifiées »
  - Tourisme d'affaires et « économique » en lien avec le CNPE et l'OIN Alzette-Belval en tant que démonstrateur d'une éco-cité innovante
  - Et des thèmes d'accompagnement : culture, architecture, patrimoine industriel…

- **Prendre appui sur les réseaux et marques touristiques départementaux, régionaux et transfrontaliers** (MOSL Attractivité, Jardins sans limite,...) pour promouvoir les facteurs de qualité et l'identité du Thionvillois.
  - *Promouvoir le Thionvillois comme un territoire de « ressources, de tradition pour l'accueil et la qualité de vie, de culture européenne », et un territoire qui se renouvelle, se projette et innove.*

- **Renforcer le tourisme d'affaires** (hôtellerie, offre de séminaires...) en lien avec le déploiement du pôle numérique et tertiaire de Thionville et en s'appuyant sur des projets à l'œuvre : pôle gare de Thionville, pôle économique de Kanfen, Europort, EVOL'U4, pôle tourisme et patrimoine de Sierck, CNPE, Citadelle de Rodemack…

Illustrations des réalisations récentes et projets en cours :
Base nautique de Basse-Ham et EVOL'U4
*(Sources : ville de Thionville, CA du Val de Fensch)*

- **Renforcer les accroches aux territoires voisins** porteurs de flux supplémentaires et points d'appuis pour enrichir l'offre locale, notamment :
  - La valorisation du tourisme fluvial à partir de la Moselle (croisières, bases nautiques...) mais aussi la Canner et la Nied pour s'articuler à la Sarre et au site d'envergure internationale des « boucles de la Sarre » ;
  - Le déploiement du Pôle tourisme et patrimoine de Sierck et le développement conjoint d'une offre événementielle de niveau européen ainsi qu'une Route de la Brocante ;
  - La Capitale Européenne de la Culture ESCH 2022 comme opportunité pour renforcer l'offre culturelle et monter en gamme ;
  - Le renforcement du tourisme vert et l'agri-tourisme en lien avec les parcs naturels voisins (Sarre, Lorraine, Gaume...) et la mise en réseau des itinéraires doux ;
  - Le tourisme de mémoire, en s'articulant aux autres sites de la Ligne Maginot ou encore des sites normands ;
  - Le tourisme de villes fortifiées à l'échelle du Grand Est et de la Grande Région ;
  - Les pratiques de loisirs, récréatives, culturelles, pour le bien-être et le ressourcement, en articulation avec les pôles voisins de Mettelach, Merzig, Perl, Mondorf...

- **Poursuivre le maillage de liaisons douces** en s'appuyant sur les bouclages locaux et élargissant les itinéraires existants pour faciliter la découverte du territoire et mettre en réseau les différents sites.

- **Accompagner le développement de l'agri-tourisme, la découverte des produits locaux et faciliter l'hébergement à la ferme** en s'appuyant sur les initiatives existantes : route des vins de Moselle, marque des exploitants « Qualité MOSL»,...

- **Renforcer et diversifier l'offre d'équipements et de services touristiques** en relais des sites d'intérêt (patrimoniaux, culturels, touristiques, etc.) pour améliorer l'expérience des visiteurs :

  - **Enrichir et renouveler l'offre d'hébergement selon les besoins et entrées touristiques dominantes des différents secteurs du territoire :** hébergement classique et plus alternatifs ou insolites ;

  - **Faciliter les pratiques touristiques à l'aide du numérique** en complétant l'offre de services en ligne : applications mobiles référant les offres et les informations en temps réel (locations, réservations, enregistrements, propositions de visites...).

## *Intensifier la mise en tourisme du territoire organisée en réseau arrimé aux circuits transfrontaliers et grands régionaux*

**Principaux pôles extérieures à forte concentration de sites et activités touristiques.**
**( + de 100 000 visiteurs / an).**

**Pôle culturel**

Candidature de Esch-sur-Alzette à la Capitale Européenne de la culture 2022

**Axes touristiques majeurs**

- Patrimoine médiéval Citadelle, chateaux
- Patrimoine religieux
- Musée
- Patrimoine militaire
- Patrimoine industriel, sidérurgique et minier
- Centrale nucléaire de Cattenom
- Activité aquatique, thermale et de bien être
- Casino
- Activité ludique et récréative
- Base nautique
- Patrimoine naturel Jardin, site naturel..
- Destination détente-shopping

**Evènements**

- Festival du Film Italien de Villerupt

**Itinéraire de randonnée et de découverte (pédestres, cyclables...)**

- Train touristique de la vallée de la Canner
- Navette fluviale
- Route des vins de Moselle
- GR 5
- Sentiers de randonnées
- Véloroutes

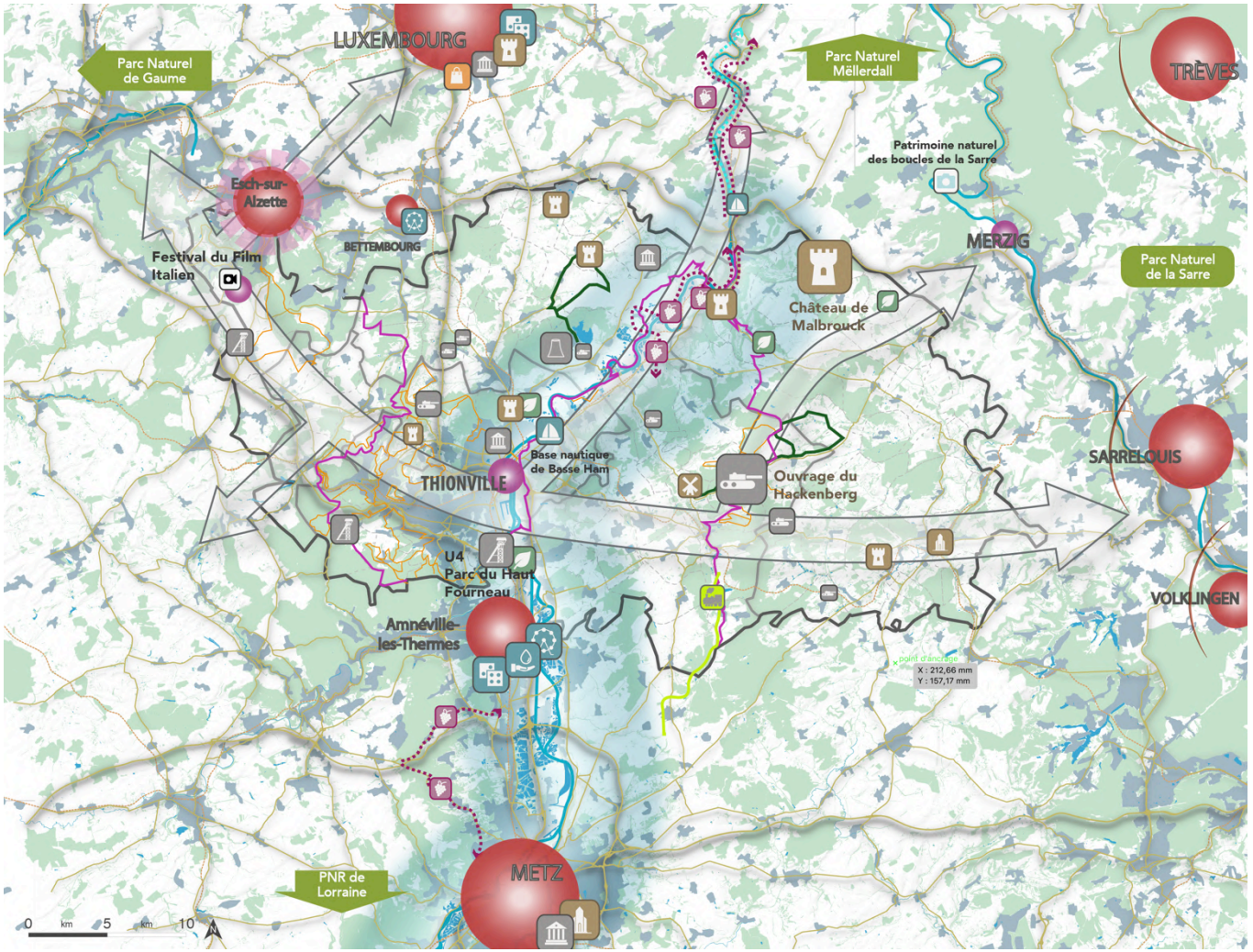

## 3.1.5. Valoriser les activités agricoles, viticoles, sylvicoles et accompagner les démarches de diversification.

La valorisation des activités primaires implique de préserver des espaces agricoles fonctionnels mais aussi d'accompganer les besoins des exploitations pour les activités de transformation et se diversifier.

### La fonctionnalité des exploitations et des espaces qu'elles utilisent au regard de leur vulnérabilité et de leurs besoins.

**L'objectif est de mettre en œuvre un mode de développement économe en espace et de lutter contre l'étalement urbaine au travers notamment :**

- D'urbanisations qualitatives permettant une compacité du développement et compatibles avec un cadre de vie de qualité ;
- D'un développement de l'offre en logements recherchant prioritairement l'optimisation du tissu urbain existant et la continuité avec les enveloppes urbaines pour les urbanisations résidentielles en extension ;
- D'opérations de renouvellement urbain privilégiant la réutilisation de friches et de sites et sols pollués en fonction de leurs capacités de mutation et de leur enjeu urbain afin d'assurer la bonne fin opérationnelle. Il s'agit de poursuivre activement la valorisation des friches en faveur de l'urbanisation, des milieux naturels ou de productions agricoles non alimentaires (biomasse en fonction de leur potentiel de reconversion).

**Il est aussi de favoriser le fonctionnement des exploitations en tenant compte de leur nature (élevage, sylviculture, viticulture,…) :**

- Faciliter la circulation des engins agricoles et sylvicoles ;
- Soutenir et valoriser l'agriculture périurbaine, de proximité et circuits-courts de commercialisation (notamment commerces de producteurs) ;
- Valoriser les produits et espaces de production gages de qualité et traçabilité (agriculture biologique, signe de qualité AOP vins de Moselle...).
- Soutenir les activités sylvicoles pour la production de bois d'œuvre et la filière bois-énergie. Il s'agira ainsi de préserver les grandes futaies de qualité qui sont des marqueurs paysagers et patrimoniaux forts du Thionvillois, tout en tenant compte des besoins pour leur exploitation et leur gestion sylvicole. Toutefois, le territoire n'entend pas favoriser leur exploitation principale en tant que gisement pour la filière bois-énergie, mais prioritairement pour le bois d'œuvre, compte tenu des enjeux paysagers et de la qualité élevée du matériau qu'elle procure.

- **Soutenir l'agro-tourisme**, via notamment :
  - la promotion des productions au travers de labels et marques tels que « Qualité MOSL»,
  - l'accueil, l'hébergement et la vente de produits à la ferme,
  - la diversification des exploitations en lien avec les pratiques touristiques et récréatives (gites ruraux, site pédagogique, route des vins de Moselle,…).

- **Associer le monde agricole à la production d'énergies renouvelables** (effluents d'élevage pour méthanisation, résidus de céréales…).

- **Proposer aux agriculteurs une démarche prospective pour un projet agricole à long terme,** afin de mieux identifier collectivement :
  - les perspectives économiques agricoles et les appuis potentiels pour faciliter le développement des filières et leur diversification ;
  - les passerelles possibles avec les autres savoir-faire économiques du territoire qui pourraient valoriser les activités primaires ;
  - les enjeux et moyens potentiels pour faciliter le fonctionnement et la reprise des exploitations.

# Objectif 2

L'ambition d'une politique environnementale et paysagère garante de la valorisation pérenne des patrimoines et de toutes les ressources.

*Pour une attractivité thionvilloise globale, singulière et durablement renouvelée.*

## 3.2.1. Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour préserver le capital « EAU » et valoriser la biodiversité et les paysages.

La volonté du Thionvillois est de maintenir sur long terme des ressources en bon état et une perméabilité environnementale globale du territoire organisée en lien avec les territoires voisins. La trame verte et bleue du SCoT poursuit pour cela plusieurs objectifs :

- Préserver durablement la qualité des relations écologiques et hydrauliques amont-aval et entre les vallées.
  Les continuités forestières, interforestières, aquatiques mais aussi entre les espaces « boisés, humides et aquatiques » sont stratégiques pour le bon état des milieux, la qualité du cycle de l'eau et la gestion anticipative des risques d'inondation. Le Thionvillois entend d'ailleurs faire de la puissance et de la qualité de sa ressource en eau un atout stratégique pour demain dans une perspective d'adaptation au changement climatique : préserver le capital « EAU ».
- Renforcer la mise en scène des marqueurs paysagers et patrimoniaux du Thionvillois (forêts, côtes, vallées, Moselle...) et leur valorisation contribuant au déploiement du réseau culturel, de loisirs et touristique à l'échelle du SCoT.
- Approfondir la mise en valeur des contacts entre les espaces urbains et agri-naturels au service de la qualité de vie, des ressources et d'une image territoriale renouvelée. Il s'agit notamment de promouvoir :
  - Le prolongement de la trame écologique et paysagère dans les espaces urbains,
  - Des respirations paysagères valorisant les entrées de ville ;
  - Des projets urbains qualitatifs et innovants (nature à porter de main, ).
- Mieux maîtriser / réduire les pressions et faciliter les rôles multiples des espaces agri-naturels pour les activités du Thionvillois : agriculture, agriculture périurbaine, tourisme, activités économiques, qualité des eaux et des espaces forestiers,...

La trame verte et bleue du SCoT s'inscrit ainsi autour des grands axes suivants.

- **Reconnaître et protéger les réservoirs de biodiversité et leurs abords** pour préserver la qualité des milieux forestiers, ouverts (pelouses sèches…), aquatiques et humides.

  Cette préservation doit être adaptée aux caractéristiques de ces milieux et à leur qualité fonctionnelle. Elle doit aussi tenir compte des modifications éventuelles de ces milieux justifiées par d'autres objectifs d'intérêt public qui prévalent (sécurité, salubrité et santé publique – dépollution des sols sous réserve d'être compatible avec les SDAGE et SAGE applicables...), afin d'assurer la meilleure cohérence environnementale possible.

- **Assurer la connectivité écologique du territoire, en lien avec la trame environnementale régionale et des pays frontaliers.** Cette connectivité impliquera aussi de :

  - **Tenir compte du fonctionnement des bassins versants** afin de faire converger la valorisation de la biodiversité et des paysages et avec la qualité du cycle de l'eau.

  - **Préserver des continuités écologiques fonctionnelles (forestières, interforestières, des milieux ouverts, aquatiques et humides),** avec une attention particulière en secteurs de points-hauts, de confluence et de lisière urbaine. Dans ce cadre, il s'agira également de prendre en compte les enjeux d'effacement / d'atténuation des obstacles aux continuités identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

  - **Préserver les zones humides, cours d'eau et corridors riverains.** Il s'agit aussi d'accroitre les projets de restauration de cours d'eau (la Bibiche, l'Oudrenne...) et de soutenir une gestion de leurs abords contribuant à préserver la mobilité des cours d'eau (voire à l'améliorer lorsque que cela est possible) ainsi qu'à les valoriser comme espace paysager des centres urbains.

  - **Prendre en compte les rôles multiples des espaces forestiers** (exploitation forestière, rôle paysager/écologique...) pour mettre en œuvre une protection adaptée de ces espaces et de leurs lisières.

- **Intégrer aux actions de préservation les besoins pour l'agriculture qui exploite et préserve les caractéristiques des réservoirs de biodivesité et espaces agri-naturels.**

→ Les objectifs ci-avant, qui seront précisés dans le DOO, s'articulent en compatibilité avec la DTA ainsi qu'avec les SDAGE et SAGE applicables.

# *La trame verte et bleue du SCoT, en cohérence avec la DTA.*

Réservoirs de biodiversité

Zones humides

Plans d'eau

Cours d'eau

**Connectivité écologique**

Grandes continuités écologiques : forestières, interforestières, connectant trame verte / trame bleue

Continuités forestières

Continuités écologiques externes

Obstacle SRCE (routier et/ou sur cours d'eau) à prendre en compte

Armature de projet pour la valorisation de la Moselle, de la Canner et de la Nied

Forêts constituant la trame verte (DTA)

Autres forêts et bois

Coupures vertes paysagères à préserver ou restaurer (DTA)

Espaces ruraux et naturels dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver (DTA)

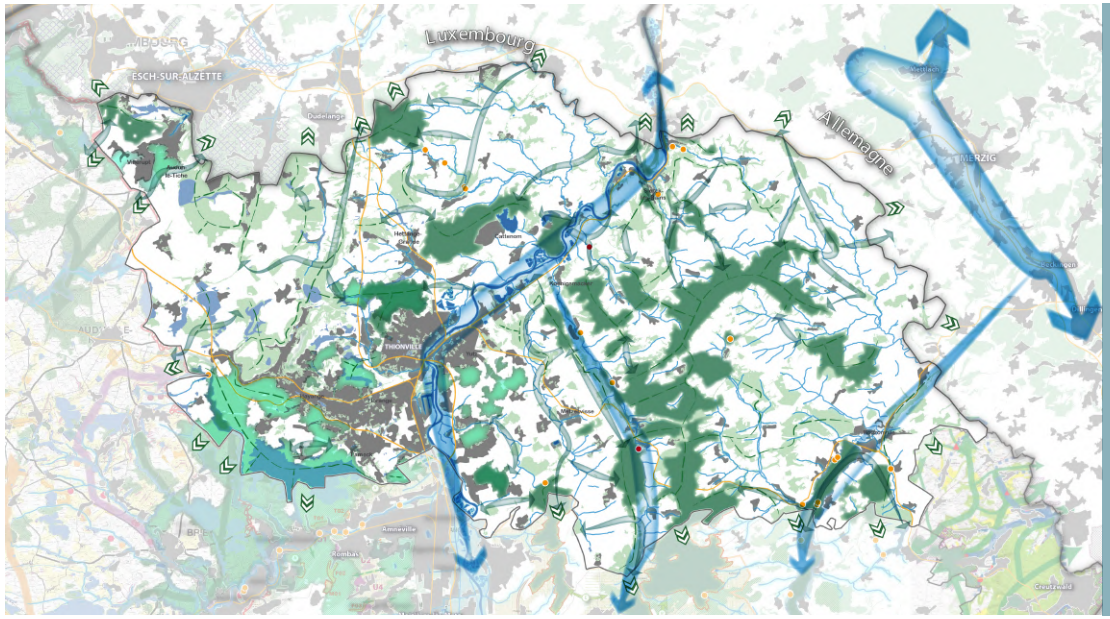


**Un maillage écologique global et connecté territoires voisins qui sera précisé dans le DOO du SCoT…**

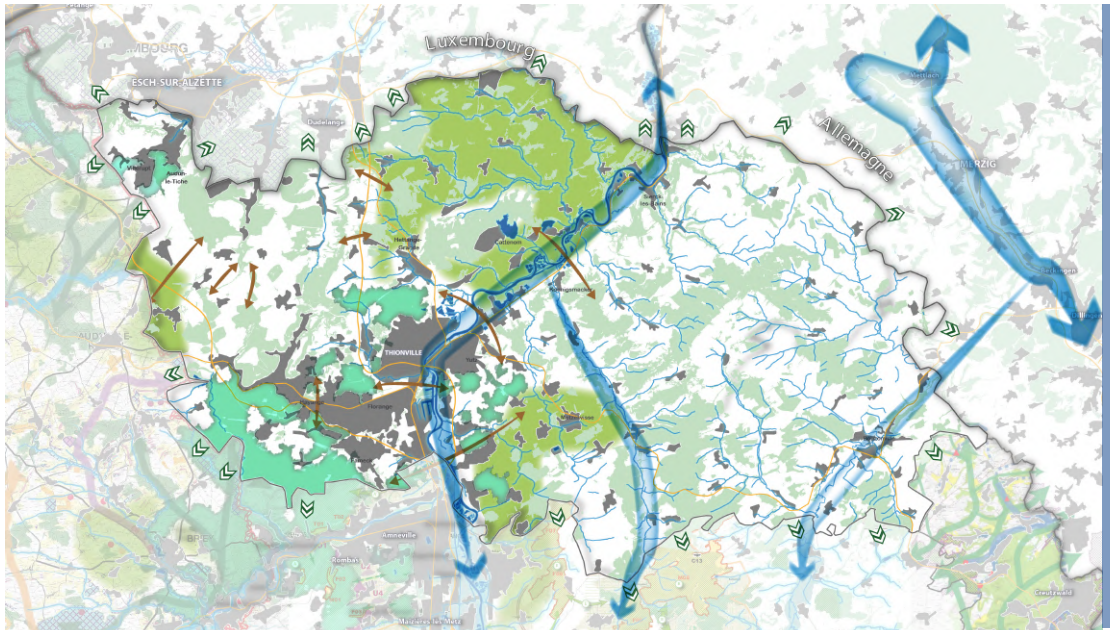


**… s'articulant avec celui de la DTA.**

Illustrations du territoire :
La renaturation de la Fensch et le parc de la Canner
*(Source : CC de l'Arc Mosellan, CA du Val de Fensch)*

## Valoriser le maillage et les sites écologiques dans le cadre de projets culturels, conservatoires, touristiques ou de loisirs adaptés à la sensibilité des milieux, en s'appuyant notamment sur :

- **Le réseau de liaisons douces** (Grande randonnée, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)**, et des opérations ponctuelles de valorisation et ouverture au public de sites naturels... ;**

- **Les 3 axes aquatiques majeurs de la Moselle, de la Canner** (Koenigsmacker, Cattenom et le port de Basse Ham étant des espaces d'articulation) **et de la Nied** (Freistroff et Bouzonville étant les appuis structurant cette valorisation en lien notamment avec la Sarre) **;**

- **Des sites et maillages écologiques voisins au SCoT** (SCOTAM, SCoT Nord 54, Luxembourg, Sarre). En effet, la reconnaissance de sites et maillages écologiques limitrophes au SCoT contribuera à une meilleure cohérence du réseau environnemental entre les territoires et facilitera aussi des projets communs pour sa mise en valeur, dont notamment la création éventuelle d'un parc naturel transfrontalier.

## Maîtriser les risques de coupures et rechercher l'amélioration des contacts ville-nature :

- **Prendre en compte les enjeux écologiques et paysagers dans le développement des infrastructures et les possibilités de créer et/ou rétablir des continuités**, dans le cadre d'un nouveau franchissement de la Moselle, de projets touristiques-loisirs ou d'opérations de renouvellement urbains impliquant le réseau hydrographique... **;**

- **Optimiser l'aménagement (en termes de coût et de composition) en intégrant au plus tôt dans leur programmation les enjeux :**
  - de prolongement de la trame écologique et paysagère (bosquet, haies, petits cours d'eau) en lisière de l'urbanisation ou dans l'espace bâti. Il s'agit de rechercher des compositions urbaines qui s'insèrent dans le paysage et favorisent des espaces de natures utiles pour la gestion des eaux et pour les habitants (nature en ville, diversité des paysages urbains…).
  - de gestion du pluvial et d'adaptation aux risques.

  Ces actions participent aussi de l'adaptation au changement climatique.

- **En outre, le SCoT identifie l'objectif spécifique de développer la trame verte urbaine connectant** l'espace urbain aggloméré de Portes de France Thionville et du Val de Fensch, ainsi que ceux de l'OIN Alzette-Belval et de Esch sur Alzette.

## 3.2.2. Cultiver la singularité et la mise en scène paysagère pour une image renouvelée du Thionvillois.

La stratégie du Thionvillois nécessite d'être accompagnée d'une politique paysagère qui valorise les singularités du territoire dans le système urbain transfrontalier et participe du renouvellement de ces espaces urbains dans une perspective dynamique tenant compte des nouvelles attentes de populations et acteurs économiques.

Illustrations du territoire :
*(Source : googlestreetview)*

- **Mettre en valeur les motifs paysagers spécifiques aux différents secteurs du territoire** (bocage, vignes et vergers, couronnes forestières...) en s'appuyant sur la trame verte et bleue qui constitue le socle pour la mise en valeur du grand paysage et « le trait d'union » entre les différents cadres de vie. La politique paysagère amènera aussi à :

  - **Améliorer les contacts ville – nature** par des pénétrantes vertes au sein des secteurs urbains (bourgs, villages, agglomérations) depuis les « espaces de respiration » proches (boisements, cours d'eau...) tout en favorisant des pratiques de loisirs et détente apaisées (cheminements doux, accès aux berges...).

  - **Promouvoir des franges urbaines de qualité.** L'objectif est d'assouplir les transitions entre les espaces urbains et agri-naturels et de favoriser les partis d'aménagement contribuant à mieux révéler le paysage. Pour organiser ces transitions aux franges urbaines, il s'agira de prendre en compte :
    - le rôle des motifs paysagers environnants pour mieux qualifier ces franges,
    - les opportunités de mise en valeur des cônes de vues de proximité sur des éléments du patrimoine (naturel ou bâti) et des perspectives à valoriser.

  - **Poursuivre la préservation et la mise en valeur des rivières,** dont la Moselle qui doit être un axe majeur pour la découverte du territoire et des activités récréatives, culturelles et touristiques (adaptées à la sensibilité des milieux). Dans cette perspective, il s'agit aussi d'améliorer le dialogue entre les villes et la Moselle, via notamment des espaces publics de qualité, des espaces de convivialité.

- **Qualifier les grands axes de découverte du territoire :**

  - **En reconnaissant et valorisant les vues, perspectives et co-visibilités remarquables :** percées visuelles dans l'urbain, séquences agricoles et naturelles typiques, perspective en entrée de ville...

  - **En améliorant la qualité des entrées de ville sur le plan paysager comme fonctionnel** par des transitions douces entre les espaces urbains et agri-naturels, et des aménagements intégrés au cadre environnant (gestion de l'affichage publicitaire, végétalisation...).

- **En préservant et valorisant les vues depuis les axes routiers.** Il s'agit de veiller à la cohérence de l'aménagement aux abords des grandes infrastructures (A30, A31, voie ferrée) et de favoriser l'embellissement de délaissés de grandes infrastructures, en particulier dans le milieu urbain.

## Reconnaître et protéger le patrimoine bâti ancien et renforcer l'intégration et la qualité paysagère des nouvelles urbanisations dans l'existant :

- **Eviter les alignements bâtis uniformes et longs ou au contraire les juxtapositions de formes urbaines disparates.** Il s'agit de rechercher plutôt des séquences de fronts bâtis au gabarit similaire (hors parti d'aménagement urbain et paysager spécifique), avec des percées vertes et décrochés organisant des perspectives et des transitions entre les morphologies de quartier très différentes.

- **Poursuivre la rénovation des centres urbains en recherchant :**
  - Un traitement plus unifié de l'espace public et une mutualisation des accès qui évite de trop compartimenter l'espace ;
  - Un ensemble urbain fonctionnel et cohérent entre les différentes nuances du bâti (ancien, contemporain).
  - Les opportunités de maintenir, voire de créer, des respirations paysagères (fenêtre paysagère, trame verte urbaine…) dans les secteurs urbains très denses dont l'image et la qualité urbaine est à reconquérir.

- **Veiller à la qualité des parcs d'activités et commerciaux** tant dans la conception du bâti que dans l'aménagement des espaces (stationnements, accès, plantations...).
  - Favoriser la requalification de bâtis et espaces d'activités/commerciaux vieillissant ou dont la configuration peut à terme ne plus répondre aux besoins des entreprises, y compris en termes d'image.
  - Favoriser la présence des espaces écologiques et paysagers intégrés aux parcs d'activités/commerciaux sans consommation d'espace superflue.
  - Gérer, le cas échéant, les transitions entre les parcs et le tissu urbain mixte en recherchant une cohérence visuelle qui atténue les ruptures en termes de hauteur/volume de bâti.
  - Promouvoir les modes d'aménagement durables (énergie, matériaux…) et une gestion paysagère qualitative des abords des espaces commerciaux.

## 3.2.3. Relever le défi de l'adaptation au changement climatique : la mise en œuvre d'une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité.

L'adaptation au changement climatique recoupe des thématiques transversales impliquant la transition énergétique mais aussi d'autres politiques du projet du Thionvillois, notamment environnementale, des mobilités, d'adaptation aux risques et économique (économie circulaire, activités autour de l'éco-industrie, l'énergie…).

Concernant la transition énergétique, l'objectif est de poursuivre sa mise en œuvre et de favoriser de nouveaux appuis à son développement et pour qu'elle participe de l'amélioration du cadre de vie et d'une économie plus innovante. Elle s'inscrit ainsi autour des grands axes suivants.

- **Diversifier le bouquet énergétique** en s'appuyant sur les potentiels d'énergie renouvelable qu'offrent le Thionvillois, notamment :

  - **La biomasse** (biogaz, déchets verts, boucles locales, chaufferies...) **et la filière bois-énergie.** La valorisation bois-énergie supposera de prendre en compte un potentiel de gisement de matières suffisant (qui ne doit pas s'appuyer sur les grandes futaies), de l'efficience globale de la filière (proximité gisements et capacités d'injection dans le réseau) et de la sensibilité des milieux naturels ;

  - **Le petit éolien à privilégier,** en particulier dans les espaces d'activités. Compte tenu des caractéristiques du territoire, majoritairement occupé par des espaces urbains et forestiers et de la densité des infrastructures, le grand éolien apparaît en effet peu adapté.

  - **Le photovoltaïque** en privilégiant des espaces non valorisables pour les activités primaires (friches, toitures...).

  - **La géothermie** en évaluant les conditions d'exploitation des sous-sols**.**

- **Optimiser les ressources et faciliter le réemploi des matières pour un territoire démonstrateur de l'économie circulaire et l'éco-industrie.** Pour cela, il s'agit de :

  - **Capitaliser notamment sur les installations existantes et projets à l'œuvre dans les domaines de la valorisation énergétique et du cycle des matières :** projet PRELUDE à Aumetz, projet METHA$^2$ associé à l'OIN Alzette-Belval, FLORANGE E2i (économie circulaire et éco-industrie), centre d'enfouissement d'Aboncourt...

  - **Poursuivre la prévention des déchets et l'optimisation de leur valorisation, en recherchant les potentiels d'innovation pour un gain environnemental mais aussi économique des activités :**

- L'optimisation du cycle des déchets et de leur gestion : tri sélectif, recyclage, réutilisation déchets inertes du BTP, centre de tri... ;
- La collecte et la valorisation des biodéchets des particuliers et des professionnels dans des filières adaptées (en cohérence aux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique).
  *Notons que des études de faisabilité sont en cours notamment pour : un centre de tri, une recyclerie, la création d'un seul centre de transfert, la mise en place d'une collecte des biodéchets.*

➘ **Faciliter la création de boucles locales de matières et d'énergie entre les entreprises (réseau de froid, de chaleur, incluant l'énergie dite « fatale » qui est inéluctable au processus de production).** Les boucles énergétiques locales sont aussi à favoriser en s'appuyant sur des équipements structurants associés à un espace résidentiel ou économique (exemple : projet Prélude dans la CCPHVA, un réseau de chaleur s'appuyant sur un équipement de traitement des eaux usées…).

➘ **Les réseaux intelligents pour gérer, planifier et optimiser les flux (eau, déchets, électricité, gaz et chaleur,...) et contribuer à une meilleure adéquation entre production, distribution et consommation.**

La multiplication des sites de production d'énergies renouvelables à l'avenir nécessitera de gérer efficacement le « mix énergétique » et les boucles énergétiques locales dans une logique d'optimisation à grande échelle (routage des flux vers des zones de stockage, interconnexions, raccordements,...).

### Intensifier les économies d'énergie et amplifier les actions de sobriété et d'efficacité énergétique :

➘ **La lutte contre la précarité énergétique par des actions de rénovation du parc de logements existant** (OPAH-RU, plateforme de rénovation énergétique...) cf. axe 3.4 du PADD.

➘ **Des aménagements urbains limitant les îlots de chaleur et plus économes en énergie,** via par exemple : la nature en ville, le bioclimatisme, l'usage d'éco-matériaux, la gestion intégrée des eaux pluviales, des dessertes viaires fonctionnelles des urbanisations favorisant les accroches aux quartiers voisins et la pratique des modes doux...

➘ **La réduction des pollutions pour préserver la qualité de l'air et la santé des habitants, via notamment :** la mise en œuvre de solutions de déplacement alternatives, d'une mode de développement rapprochant l'habitat des services…

➘ **Le développement d'une approche de type « guichet de l'énergie »** favorisant la mise en lien des particuliers, collectivités, professionnels et experts pour des solutions adaptées aux besoins. Ce guichet est aussi un levier pour stimuler la filière du BTP, de l'éco-construction / bâti intelligent.

## 3.2.4. Développer une culture du risque et une gestion des ressources en veille sur les évolutions du climat.

Cette politique s'inscrit autour des grands axes suivants.

- **Prévenir les risques et faciliter la résilience,** tout en étant en veille sur les effets du changement climatique :

  - **Une gestion des risques naturels et technologiques qui réduit ou n'augmente pas la vulnérabilité des personnes et activités exposées (inondation, mines, nucléaire...).**

    Cette gestion s'inscrit dans une logique d'adaptation aux risques, de solidarité territoriale et des acteurs et d'innovation dans la réponse aux enjeux : bâti innovant, réversibilité, sécurisation des réseaux, équipements et activités sensibles et stratégiques, maîtrise / réduction des aléas d'inondation dans le cadre d'une approche amont-aval :

    Elle prend en compte le PGRI et la Stratégie Locale de Gestion des Risques et Inondation Moselle qui constitue également un outil de gouvernance multi-acteurs que le syndicat Moselle Aval est amené à faire vivre (connaissance des risques et vulnérabilités, développement de PPR inondation, mise en œuvre de PAPI...). Il s'agit aussi de promouvoir la concertation impliquant la population et les acteurs compétents pour développer une culture commune du risque.

  - **La trame verte et bleue du SCoT met en œuvre une approche globale pour soutenir un fonctionnement de qualité de l'hydrosystème tant du point de vue biologique que de la régulation des flux hydrauliques** (relation amont / aval, limitation de l'imperméabilisation, connectivité des zones humide cours d'eau, préservation des espaces de mobilité des cours d'eau...). La qualité de ce fonctionnement est essentiel pour la maîtrise des aléas d'inondation en aval.

- **Eviter l'exposition des populations aux nuisances et pollutions** (sonores, de la qualité de l'air,...) en particulier dans les zones d'habitat.

- **Préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau dans le temps en tenant compte de ses différents usages** (industrie, agriculture, activités résidentielles, de loisirs...) :

  - **Protéger la ressource en eau et captages** et soutenir la mise en œuvre des mesures agri-environnementales associées aux captages grenelle.

  - **Favoriser des usages économes de l'eau et poursuivre la sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable en renforçant les interconnexions ;**

  - **Poursuivre l'amélioration de la gestion des eaux pluviales (infiltration…) et assurer la compatibilité des projets de développement avec les capacités de traitement des eaux usées.**

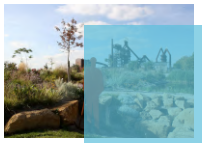

## Objectif 3

L'engagement d'une rénovation profonde des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle anticipant les mobilités du futur et restaurant l'échelle de proximité.

L'objectif est de retrouver de la fluidité dans les déplacements sur les grands axes, au premier chef l'axe nord sud (colonne vertébrale du territoire et du Sillon Lorrain), afin de redonner de la capacité au développement de transports collectifs et partagés performants et de faciliter l'accès aux gares structurantes, en particulier celle de Thionville.

- Il faut noter ici que le développement en cours des réseaux de transports collectifs au Luxembourg (tramway, amélioration de la voie ferrée Bettembourg / Luxembourg-ville, liaison rapide Esch-sur-Alzette / Luxembourg-ville) redonnera du souffle à l'usage du train que le SCoT entend favoriser.

L'objectif est aussi de développer la complémentarité des moyens de mobilités privilégiant des modes durables de déplacement :

- d'une part, pour répondre à la diversité des échelles de déplacements, à laquelle les grandes infrastructures routières et ferrées ne peuvent à elles seules apporter une réponse complète. Il s'agit de retrouver ainsi une échelle de proximité dans l'offre de mobilité au sein des bassins de vie, sur l'axe est-ouest du territoire qui dessert les différents bassins de vie, et avec les territoires voisins au SCoT français, luxembourgeois et allemands.

- d'autre part, pour déployer les solutions d'offres alternatives à l'usage individuel de la voiture tout en ne perdant pas de vue que les évolutions technologiques liées au numérique dans les modes de déplacement et de travail sont des leviers nouveaux dont il faudra se saisir pour optimiser les déplacements et leur fluidité : voiture autonome, parking relais connectés, mobilités spontanées, coworking, électromobilité…

- enfin, pour développer une connectivité forte au sein du système urbain transfrontalier, tant pour gérer les grands flux et que les flux de proximité, notamment de part et d'autre des frontières.

La politique des mobilités que développe le SCoT s'articule avec ses armatures urbaine et économique ainsi qu'avec celle du système urbain transfrontalier ;

- ce qui doit concourir à une gestion maitrisée des flux, à améliorer les temps de déplacement des usagers et à préserver les avantages compétitifs du territoire dans les grands circuits économiques régionaux et européens.

## 3.3.1. Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés.

L'objectif est de poursuivre une approche pragmatique du développement des infrastructures dans le temps afin de donner plus de lisibilité et de cohérence à la mise en place des moyens de mobilités durables qui complètent ou s'appuient sur le réseau d'infrastructures (routières, ferrées et numériques). La politique de développement des infrastructures s'inscrit ainsi autour des grands axes suivants.

### Des solutions et aménagements d'infrastructures à étudier et mettre en œuvre :

Le développement des grands projets d'infrastructures routières est priorisé afin de mettre les bases lisibles pour l'organisation globale des mobilités et leur évolution dans le temps.

**L'urgence pour retrouver de la fluidité dans les déplacements nord-sud (Metz Luxembourg) :**

- Le projet d'A31 bis : mise à 2*3 voies de l'A31 qui constitue l'infrastructure essentielle à l'irrigation du « Sillon Lorrain » tout en favorisant les mobilités alternatives. A la date de réalisation du présent document, le projet est acté dans sa section Nord Thionville/Luxembourg (axe vert à la carte ci-contre). La section Sud fait l'objet de 4 faisceaux d'études avancées sur lesquels un choix devra être fait dans le cadre de l'association menée entre élus du territoire et les partenaires (Etat…).
- Dans le cadre du projet A31 bis : la liaison A30/A31.

**A long terme pour améliorer les connexions avec la Meurthe et Moselle, la Belgique, l'Allemagne et pour maintenir un accès fluide à l'agglomération de Thionville :**

- La mise aux normes autoroutières de l'A30.
- L'adaptation du réseau routier dans le Val d'Alzette pour une meilleure connexion entre l'A30 et le contournement d'Audun-le-Tiche.
- L'amélioration de l'accès à l'A8 allemande (cf. objectif 1 du PADD relatif à la stratégie économique).
- Le contournement complet de Thionville. L'opportunité de ce contournement au regard des gains pour la fluidité d'accès à l'agglomération et la hiérarchisation des flux à l'échelle du territoire devra être évaluée ultérieurement en fonction de la montée en puissance de la stratégie de mobilité développée au présent SCoT, mais aussi des enjeux spatiaux et environnementaux.

**Actions de long cours pour maintenir un réseau viaire de qualité qui irrigue le territoire, permette de poursuivre la hiérarchisation des flux et s'adapte au développement des nouvelles mobilités.**

Il s'agit d'améliorer / maintenir sur le long terme la qualité des axes routiers convergents vers Thionville (D1, D653, D13, D654, etc.) et autres axes secondaires (D14, D14A, D15, Etc.) sujets au report du trafic des axes principaux. Cette qualité recherchée vise à consolider un fonctionnement performant de l'étoile routière de Thionville (sécurité des usagers, gestion des différents flux…) pour faciliter l'insertion des transports collectifs dans le trafic, et à terme l'intégration des nouvelles pratiques de mobilité telles que la circulation de voitures autonomes.

Projet d'A31 en cours d'étude à la date de réalisation du présent document

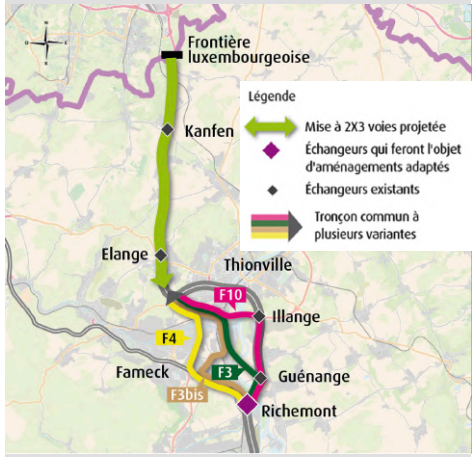


*Le cas échant, se référer à l'illustration ci-avant : Schéma de principe pour l'organisation de l'offre de mobilité.*

Illustrations de projets dans le territoire :
BHNS Citézen et hub de mobilité de Micheville
*(Sources : ville de Thionville et EPA Alzette-Belval)*

- **Des solutions à favoriser pour optimiser les flux et trafics grâce au numérique :**
  - L'optimisation et la gestion intelligente du trafic à travers, par exemple, le développement d'infrastructures et stationnements connectés, d'applications Smartphone, des péages inversés... ;
  - L'adaptation de l'organisation du travail et des moyens de mobilités pour les actifs, notamment frontaliers : télétravail (S-HUB, pôle numérique), travail en horaires décalés, bureau bus,...

- **Finaliser le déploiement de la fibre optique.** Il s'agit aussi de poursuivre la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile et d'améliorer la couverture 4G voire anticiper les technologies futures (5G,…).

- **Être en veille sur les enjeux qu'implique le développement des réseaux intelligents dans l'aménagement de l'espace public et des accès aux quartiers et équipements.** En effet, le développement des réseaux intelligents et des nouvelles mobilités seront amenée à modifier les usages des espaces publics, voire des espaces résidentiels privatifs : stationnements mutualisés liés à l'autopartage, place plus grande pour les piétons dans l'espace public, espace de stockage électrique pour l'électromobilité et l'autoproduction d'énergie... Si toutes les mutations ne sont pas identifiables aujourd'hui, la volonté du territoire est de promouvoir des espaces urbains de qualité et en adaptation aux usages et technologies de demain.

- **Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise.** Cette étoile ferroviaire est une infrastructure fondamentale pour le développement d'une politique de mobilité durable dans le territoire et le système urbain transfrontalier. Il s'agit ainsi de :

  - **Renforcer les capacités de l'axe ferré Metz-Luxembourg** (cadencement, équipement roulant...) **et organiser le rabattement vers et depuis les gares et haltes** (cf. nœuds de mobilité ci-après)**.**

  - **Réaffirmer le rôle majeur du pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville et les projets associés.** Ces projets visent à déployer l'accessibilité de la gare, une desserte performante en transports collectifs et doux des deux côtés de la Moselle ainsi qu'une meilleure connexion entre le centre-ville de Thionville, la gare et la rive droite de Moselle (pôle tertiaire). Ils relèvent notamment :
    - du projet Citezen en cours : deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service qui desserviront les lieux de vie et pôles de développement des villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham ;
    - de la mise en double face de la gare ;

- de l'insertion de 2 nouveaux franchissements de la Moselle (destinés aux modes doux et transports collectifs) et d'une passerelle piétonne liant directement la gare au centre-ville de Thionville. Ces franchissements seront cohérents avec les grands projets et infrastructures du territoire et garantiront leur acceptabilité au regard des exigences en matières d'environnement et de gestion des risques et nuisances.

➘ **Renforcer le rôle de nœud de mobilité d'Hettange-Grande.** En effet, l'agrandissement des quais de la gare de cette commune est programmé.

➘ **Pérenniser le fret ferroviaire et la compétitivité du secteur face au trafic de poids lourds, grâce notamment à la plateforme multimodale Europort qui a vocation à déployer son rôle de Hub de mobilité fret.**

Cet objectif réaffirme la volonté du Thionvillois de renforcer son positionnement pour le développement des échanges nationaux et internationaux du transport de marchandises.

➘ **Soutenir la remise en service des lignes voyageurs vers Apach** (la ligne Perl / Trèves étant rénovée)**, et Bouzonville ainsi que la réouverture de gares et haltes.** Dans ce cadre, des choix seront à définir sur les gares à rouvrir afin de proposer aux usagers des parcours performants.

➘ **Maintenir le Thionville – Charleville-Mézières, et soutenir la réouverture des gares et haltes.**

➘ **Valoriser les gares desservies par la Compagnie Ferroviaire Luxembourgeoise** (les gares d'Audun-le-Tiche et Volmerange-les-Mines)**.**

## 3.3.2. Déployer l'irrigation du territoire par des nœuds de mobilités associant des services connectés.

*Le cas échant, se référer à l'illustration ci-avant : Schéma de principe pour l'organisation de l'offre de mobilité.*

L'objectif est de développer l'accès des usagers à des modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture pour différentes échelles de déplacement et de mettre en œuvre un véritable report vers ses modes « au plus tôt » des parcours. Il est aussi d'optimiser les déplacements (en temps et en nombre) vers les territoires voisins et en interne.

Pour cela, il s'agit de développer la complémentarité des moyens de mobilités adaptés aux différents contextes (urbains, périurbains, « rural ») et aux objectifs de desserte (locale, transit…) grâce à des nœuds de mobilités (1) complétant ou confortant l'offre structurante de transports (gares, parking relais et lignes de bus structurants…) pour mieux couvrir la diversité des besoins.

Ces nœuds s'inscrivent dans une offre de mobilités globale du territoire (TER, Transport à la Demande, P+R, Vélo, covoiturage, mobilités connectées…) structurée en cohérence avec l'armature des pôles urbains et économiques du territoire, mais aussi avec l'offre de mobilité des territoires voisins pour mieux connecter le système urbain transfrontalier et fluidifier les trafics.

Enfin, la gestion des flux massifiés de marchandises implique de promouvoir des services et chaines de transports fluides. Sur ce point, Europort en tant que Hub multimodal de fret constitue un équipement de premier plan.

La politique de mobilité s'organise ainsi autour des grands axes suivants.

- **Organiser des nœuds de mobilité en réseau.** L'organisation de ces nœuds de mobilité (2) s'appuie notamment sur :
  - **Les pôles de transports structurants existants ou amenés à se développer** (dont les gares, P+R, lignes de bus, aire de covoiturage) afin de les conforter ou de les compléter par une offre de mobilité cohérente. Cette recherche de cohérence implique de prendre en compte les enjeux de desserte et de flux à organiser, en amont des nœuds de mobilité.
  - **L'armature des pôles urbains et économiques du territoire.**
  - **Les axes routiers de grands flux, des itinéraires transfrontaliers stratégiques pour les déplacements pendulaires…**

(1) Définition d'un nœud de mobilité : Espace facilitant l'accès à des modes de déplacements complémentaires organisés permettant aux usagers de poursuivre leur parcours en utilisant des moyens de déplacements alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture ou doux.

(2) Différents nœuds de mobilité : En fonction des contextes et objectifs de desserte (locale, transit,…) ces nœuds de mobilités favorisent l'accès à des solutions alternatives de déplacement : transport à la demande, autopartage, pôle multimodal bus, covoiturage, « court-voiturage », P+R, électromobilité, mobilités douces, bus de plus petite capacité pour une desserte plus fine dans le maillage de mobilité,…

En accompagnement de ce réseau de mobilité, il s'agit de favoriser dans le temps :

- Une offre de services facilitant la continuité et l'optimisation des trajets des usagers : location de véhicule par Smartphone, applications de mise en relation des usagers en temps réel,…
- Une offre de services aux actifs sur les pôles de mobilité : conciergerie, points de vente circuits-courts, services de proximité...

### Diversifier l'offre de mobilité (TER, TAD, bus, vélo, covoiturage...) pour un réseau de déplacement irrigant l'ensemble du Thionvillois et facilitant les échanges de proximité avec les territoires voisins :

L'offre de mobilité se structure en nord sud comme colonne vertébrale du territoire, et en est-ouest pour desservir l'ensemble des bassins de vie du Thionvillois et densifier les interconnexions au système urbain transfrontalier (Nord 54, agglomération messine, Allemagne, Luxembourg, Belgique,...).

Elle s'organise ainsi :

- En favorisant le rabattement des parcours des usagers vers les pôles de transports structurants : les gares, les sites ou lignes d'intermodalité (BHNS, covoiturage, P+R, modes doux,...) ;
- En tenant compte des besoins des publics ciblés (actifs, publics captifs,…) et des niveaux de flux à gérer pour irriguer les pôles urbains du territoire par des moyens de mobilités adaptés ;
- En recherchant, notamment dans les secteurs « ruraux », les opportunités de développer des alternatives à l'autosolisme sur les grands axes stratégiques routiers (covoiturage, bus de petite capacité,...) ;
- En recherchant les complémentarités et la diversité des moyens de mobilités (bus, vélo, Transport à la Demande, covoiturage,...) pour les échanges de proximités avec les territoires voisins.

*L'illustration ci-après explicite cette organisation que le DOO du SCoT sera amené à préciser.*

# *Schéma de principe pour l'organisation de l'offre de mobilité*

## Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés

Des solutions et aménagements d'infrastructures à mettre en œuvre :

- Mise à 2*3 voies de l'A31
- Contournement complet de Thionville
- Mise aux normes autoroutières de l'A30
- Adaptation du réseau routier suite au contournement d'Audun

Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise :

- Réaffirmer le rôle majeur du pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville et les projets associés
- Le développement du pôle d'échanges, l'organisation du rabattement et la mise à double face de la gare
- Le BHNS dans l'agglomération Thionville-Fensch (Hayange-Basse Ham, Metzange-Yutz) et 3 nouveaux P+R

## Déployer l'irrigation du territoire par des nœuds de mobilités associant des services connectés

En s'appuyant sur les pôles d'aujourd'hui dont les gares :

- en service
- en service occasionnel
- et la réouverture de gares / haltes

- les nœuds de TC existants
- les aires de covoiturage

- En s'appuyant sur les solutions de déplacement actuelles appelées à s'intensifier (transport à la demande, autopartage, pôle multimodal bus, covoiturage, « court-voiturage », P+R, vélos électriques...) ;

## Diversifier l'offre de mobilité (TER, TAD, bus, vélo...) pour un réseau qui maille l'ensemble des pôles actuels et futurs du territoire

- Des solutions de covoiturage mutualisé dans le rural
- Diversifier les offres de mobilité et faciliter notamment la pratique de modes actifs sécurisés pour tous types de déplacement

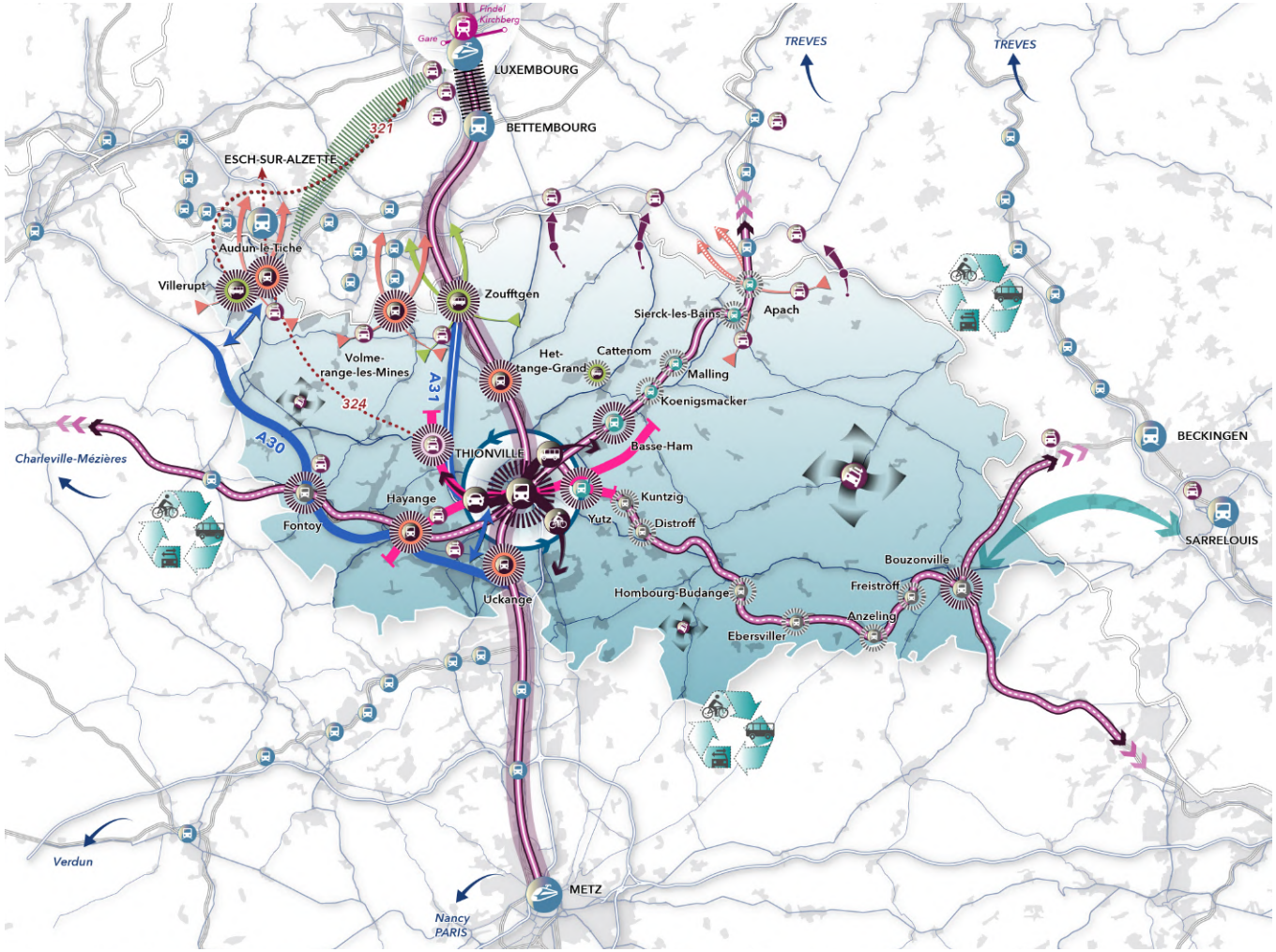


## Articuler l'offre de part et d'autre des frontières (horaires, billettique) pour faciliter l'interopérabilité (modes, infrastructures, AOT, public/privé...) et les déplacements frontaliers

En concordance avec les projets en cours et programmés au Luxembourg :

- Le tramway urbain au Luxembourg et le doublement de la voie ferrée entre Bettembourg et Luxembourg
- En soutenant les projets de hub de mobilité et BHNS de l'OIN et la connexion Esch-sur-Alzette – Luxembourg-ville en continuité.

En améliorant l'accès à des nœuds de mobilité étrangers proches des frontières

- Par le renforcement de l'offre de P+R en amont des frontières
- Par des liaisons bus, des liaisons douces sécurisées...
- Par une offre de bus de proximité interurbaine

## 3.3.3. Articuler l'offre de mobilité de part et d'autre des frontières et faciliter l'interopérabilité

L'objectif est de fluidifier les parcours des usagers de part et d'autre des frontières en renforçant la complémentarité et la continuité de l'offre de mobilité, et en facilitant l'interopérabilité des transports.

Pour cela la politique de mobilité poursuit plusieurs grands objectifs.

- **Articuler l'offre de mobilité du Thionvillois en cohérence avec les projets en cours et programmés au Luxembourg,** à savoir notamment :
  - Le déploiement du tramway à Luxembourg-ville desservant la gare jusqu'à Findel (1er tronçon Pont-Rouge-Luxepo en service à l'horizon 2021/2022) ;
  - La nouvelle voie ferrée entre Bettembourg et Luxembourg (en service à horizon 2024) et le renforcement du cadencement TER ;
  - Une ligne forte de transport collectif connectant Esch-sur-Alzette et Luxembourg-ville ;
  - La politique luxembourgeoise de développement de parking-relais plus en amont des frontières côté français.

L'articulation de l'offre de mobilité avec ces projets sera recherchée :

- En soutenant les projets de Hub de mobilité et de Bus à Haut Niveau de Service connectant l'OIN Alzette-Belval avec Esch-sur-Alzette (et la ligne forte de transport collectif Luxembourg-ville) ;
- En développant les projets de P+R vers le Luxembourg ;
- En améliorant l'accès à des nœuds de mobilité étrangers proches des frontières : à travers par exemple la mise en place de parcours identifiés et accompagnés d'une offre en transport collectif ou partagé (covoiturage, P+R…), de voies douces sécurisées, ou encore de liaisons vers une gare comme Sarrelouis (bus, covoiturage,…) ;
- En favorisant une offre en services et équipements orientée sur les besoins des frontaliers : crèches, espaces de co-working, accueils périscolaires, salles de sport...
- En développant les coopérations pour l'interopérabilité transports (billettique, opérateurs publics/privés, AOT, etc.)

*Le cas échant, se référer à l'illustration ci-avant : Schéma de principe pour l'organisation de l'offre de mobilité.*

### 3.3.4. Anticiper et favoriser le développement des moyens de mobilités du futur

Il s'agit de favoriser le développement de l'électrique (vélo, voiture, bus…) et/ou véhicule fonctionnant avec des sources d'énergies non carbonées (hydrogène…), mais également de déployer des services numériques associés à la mobilité.

- Par exemple les services numérique pour : la gestion dynamique du stationnement et du covoiturage, des trafics, des dessertes et itinéraires de transports collectifs, les mobilités collaboratives et spontanées, les véhicules autonomes (pouvant également relever de la logistique urbaine),…

### 3.3.5. Faciliter la pratique de modes actifs sécurisés

L'offre de liaisons douce est à développer pour les pratiques de déplacements quotidiens dont les secteurs privilégiés sont les centre-ville, les grandes agglomérations urbaines et les sites de flux intenses, en particulier ceux associés aux pôles urbains, économiques et de mobilité.

- Il s'agira d'être plus particulièrement attentif aux besoins de connexions par des itinéraires doux entre les nœuds de mobilités et les centres urbains ainsi qu'au niveau des grands équipements.
- L'accompagnement de ces pratiques passe notamment par du stationnement vélo sécurisé, une prise en compte des enjeux de sécurisation des itinéraires vélos, la mise en place de zones 30…

L'offre de liaisons douces est aussi à développer pour les pratiques touristiques et de loisirs (randonnées, pistes cyclables…) :

- En poursuivant les bouclages entre les EPCI, tout en recherchant les connexions avec la Moselle et les sites d'intérêt du territoire (patrimoniaux, culturels, touristiques, les grandes vallées…) ;
- En renforçant les accroches du maillage de voie douce du territoire avec ceux des territoires voisins (Sarre, SCOTAM, SCoT du Nord 54 et Belgique, Luxembourg) ;

Il s'agira aussi de favoriser une offre de navettes fluviales transfrontalières.

# Objectif 4

La valorisation d'une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services.

*Pour un espace à vivre Thionvillois toujours plus attractif et qui en cultive l'image.*

**3.4.1.** Élever le niveau des équipements et services à la personne pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité.

L'objectif est d'apporter une réponse aux attentes d'une large gamme de services accessibles que les populations lient à un territoire singulier, alliant local et international, et donnant accès au système urbain transfrontalier.

Il implique d'organiser les bons projets d'équipements à la bonne échelle en tenant compte de la diversité des besoins des populations, de la mobilité de la demande liée à l'intensité des déplacements quotidiens (flux transfrontaliers,...) et de l'imbrication des bassins de vie (impliquant l'offre en services de plusieurs territoires).

### Promouvoir l'accès à un niveau de service élevé en organisant la proximité de l'offre pertinente en services aux usagers.

Pour cela le Thionvillois organise son maillage territorial par un réseau de pôles de services dynamiques et interconnectés au système urbain transfrontalier.

- Cohérent avec la politique économique et de mobilité du SCoT, ce réseau contribue à réduire les déplacements contraints, à faciliter l'irrigation des secteurs de moindre densité démographique et à renforcer ainsi l'urbanité globale du territoire : c'est à dire une proximité rapproché aux services (notamment pour les actifs et actifs transfrontaliers) et l'accès à une offre d'équipements supérieurs de qualité (notamment dans les domaines de la santé, la formation et la mobilité).
- Il s'agit aussi par ce réseau de faciliter les complémentarités / mutualisations de services et équipements entres les pôles et entre les communes pour mieux organiser l'accessibilité des services en fonction des spécificités locales et de l'échelle de proximité à organiser.

#### Ce réseau implique plusieurs échelles de maillage (que le DOO sera amené à préciser) :

**Les 7 pôles structurants de l'armature urbaine du SCoT** (cf. Partie 2 du PADD et illustration ci-après) **et les communes détenant une gare/halte constituent une première échelle de maillage en services.**

Ils ont vocation à développer l'offre majeure d'équipements et services (notamment dans la gamme supérieure – mobilité, formation, santé, culture, services numériques) dans une logique de complémentarité / mutualisation avec les autres communes qu'ils irriguent et avec lesquelles ils organisent la couverture de l'offre et l'échelle de proximité.

L'objectif d'assurer la continuité d'une offre élevée en services impliquent de prendre en compte les enjeux d'imbrication des bassins de vie et des « passerelles » de mutualisation / complémentarité des équipements (certains équipements de santé, touristiques & culturels, de mobilité, pour les actifs, la formation …) entres les secteurs du Thionvillois et avec les territoires voisins au Scot.

➘ **Une deuxième échelle de maillage de centralités secondaires et intermédiaires en relai des pôles structurants sera définie dans le DOO du SCoT.**

Ces centralités contribueront à mieux irriguer le territoire en services et équipements tout en favorisant leur regroupement et leur accessibilité au plus grand nombre, notamment dans les secteurs moins pourvus en services et/ou leur situation en interface avec les territoires voisins impliquent un renforcement de la couverture de l'offre de services (secteurs « ruraux » transfrontaliers, autour du Sillon Lorrain, notamment).

➘ **Les centres des villes, bourgs et villages de tout le territoire du SCoT.**

Ces centres ont vocation à renforcer leur offre résidentielle en recherchant prioritairement l'optimisation de leur tissu urbain existant (dents creuses, densification…) afin d'accroitre l'aire de chalandise des commerces accessibles à pied et de favoriser le développement des transports collectifs.

Cet objectif s'accompagne d'une recherche de la qualité urbaine propice au développement des commerces et services et aux pratiques touristiques le cas échéant (qualité des espaces publics, politique de stationnement, liaisons douces…).

Il s'agira aussi de prendre en compte les enjeux pour le développement d'une offre en services à l'échelle la plus rapprochée afin de répondre aux besoins de publics spécifiques (ex. les actifs frontaliers, séniors…) et/ou d'apporter un type de service innovant ou dynamisant « la vie de quartier » à même de correspondre aux nouvelles attentes des personnes, notamment des jeunes et des actifs que le projet du SCoT cherche à attirer et fidéliser. Cette offre s'appuiera sur des centralités de services complémentaires aux centre-ville, par exemple :

- En s'associant à un quartier, un nœud de mobilité, un équipement pour favoriser « un pôle de vie », ou encore s'articulant avec un espace d'activité économique… ;
- En s'inscrivant dans une opération d'aménagement ou de construction (en fonction des possibilités du marché) pour mieux compléter l'offre globale de services : crèche (pour les enfants d'actifs / frontaliers), services collectifs sportifs, servies numériques, services d'actions sociales pour les ainés…;
- En recourant à un réseau de services mobiles permettant de compenser des manques sur place ou de s'adapter à la volatilité de la demande.

## *L'armature urbaine multipolaire : un réseau de pôles de services dynamiques et interconnectés au système urbain transfrontalier*

### La première échelle de maillage

**Les 7 pôles structurants :**

- En réseau
- Interconnecté au système urbain transfrontalier
- **Agglomération de Thionville, pôle majeur**
- **Pôle Agglomération de la Fensch et Ouest de l'Arc Mosellan (Guénange, Bertrange, Bousse)**
- **Pôle Audun-Villerupt-Aumetz**
- **Pôle Sierck-Rettel-Koenigsmaker**
- **Pôle Kédange-Metzervisse**
- **Pôle Bouzonville-Freistroff**
- **Pôle Cattenom-Hettange-Volmerange les Mines**

**Les communes détenant une gare :**

- en service
- en service occasionnel
- et la réouverture de gares / haltes

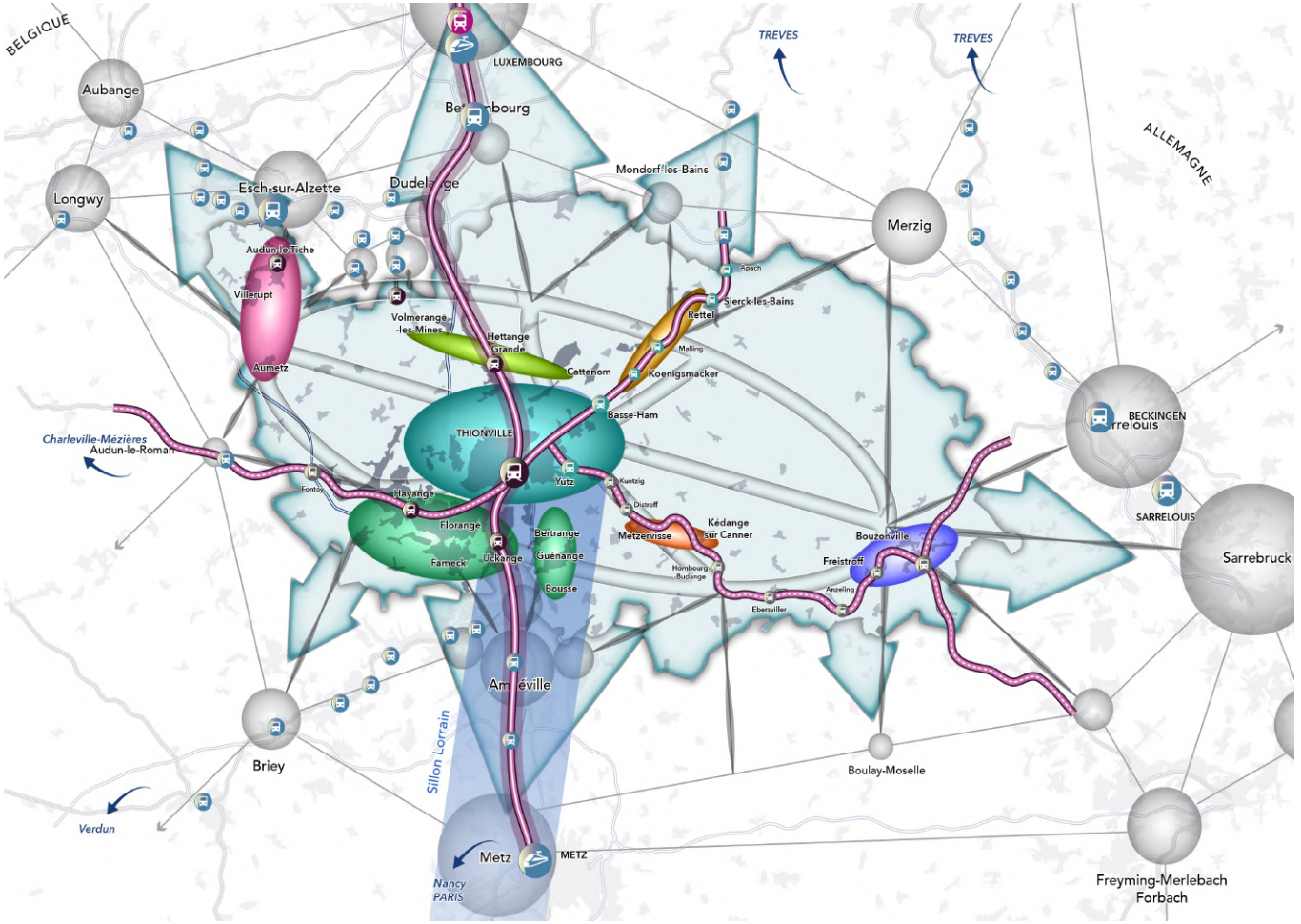

- **Renforcer l'offre en services et équipements innovants soutenue par le numérique et les nouvelles technologies pour faciliter la vie des usagers** (e-learning, e-médecine,...), notamment dans les domaines de la santé, la formation, l'action sociale (petite enfance, vieillissement...), les services sociaux, d'Etat, du sport...

  Il s'agira aussi de porter l'attention sur les services de proximité avec l'enjeu de répondre collectivement entre les communes pour répondre à la diversité des sollicitations des usagers et spécifiquement pour les actifs et frontaliers.

- **Rechercher des mutualisations et complémentarités avec les territoires voisins et entre acteurs publics et privés pour optimiser et élargir l'offre,** notamment :
  - L'offre scolaire / de formation articulée à celles des pays voisins (école bilingue / trilingue, formation dans l'éco-rénovation / éco-construction, la sante...) ;
  - L'offre de santé et soins (hôtel hospitalier, chirurgie, urgences,...) ;
  - L'offre en action sociale (crèche, structures périscolaires, hébergements pour les personnes âgées,...) ;
  - L'offre de sports et loisirs (abonnements/pass transfrontaliers...).

- **Renforcer l'offre culturelle pour un maillage de vies locales intenses et valorisant les spécificités des différents secteurs du territoire.** La politique culturelle cherchera ainsi à :

  - **Développer l'accès à la culture sous toutes ses formes et pour différents publics.**

  - **Valoriser l'offre locale d'ores et déjà présente en favorisant les synergies et coopérations entre les acteurs du territoire et externes :** animations et événements, structures d'hébergements, offices de tourisme, associations,...

  - **Renouveler et élargir la gamme de l'offre culturelle et évènementielle en s'appuyant sur les identités locales pour un public de proximité et plus lointain.**

    Il s'agira aussi de tirer bénéfice de la Capitale européenne de la culture ESCH 2022 pour mettre en valeur le territoire et accroître son rayonnement.

# *Renforcer l'offre culturelle pour un maillage de vies locales intenses et valorisant les spécificités du territoire*

## Des thèmes de coopération potentiels

- Musées, centres culturels, tiers lieux
- Théâtres, opéras
- Salles de concert
- Festivals
- Art et patrimoine
- Sites industriels reconvertis
- Pôles de loisirs et bien-être

## Une offre événementielle transfrontalière

1. Festival Sarre à contes
2. Festival d'été franco-allemand de la scène prospective
3. Festival transfrontalier Freeeeze
4. Festival transfrontalier du Chat noir

### Thionville
Centre dramatique national
Puzzle – Théâtre de Lorraine – NEST
Musée de la Tour aux Puces
Festival Jazzpote
Festival de films documentaires

### Hettange-Grande
Valorisation du stratotype de l'hettangien

### Val de Fensch
EVOL'U4
Le Gueulard
La Passerelle

### Sierck-les-Bains
Pôle Tourisme et patrimoine (terroir, métiers d'art, route de la brocante…)

### Rodemack
Château et fête médiévale

### Veckring
Gros ouvrage Maginot du Hackenberg

### Alzette-Belval
Projet de Pôle culturel
Festival du film italien
OIN Alzette-Belval

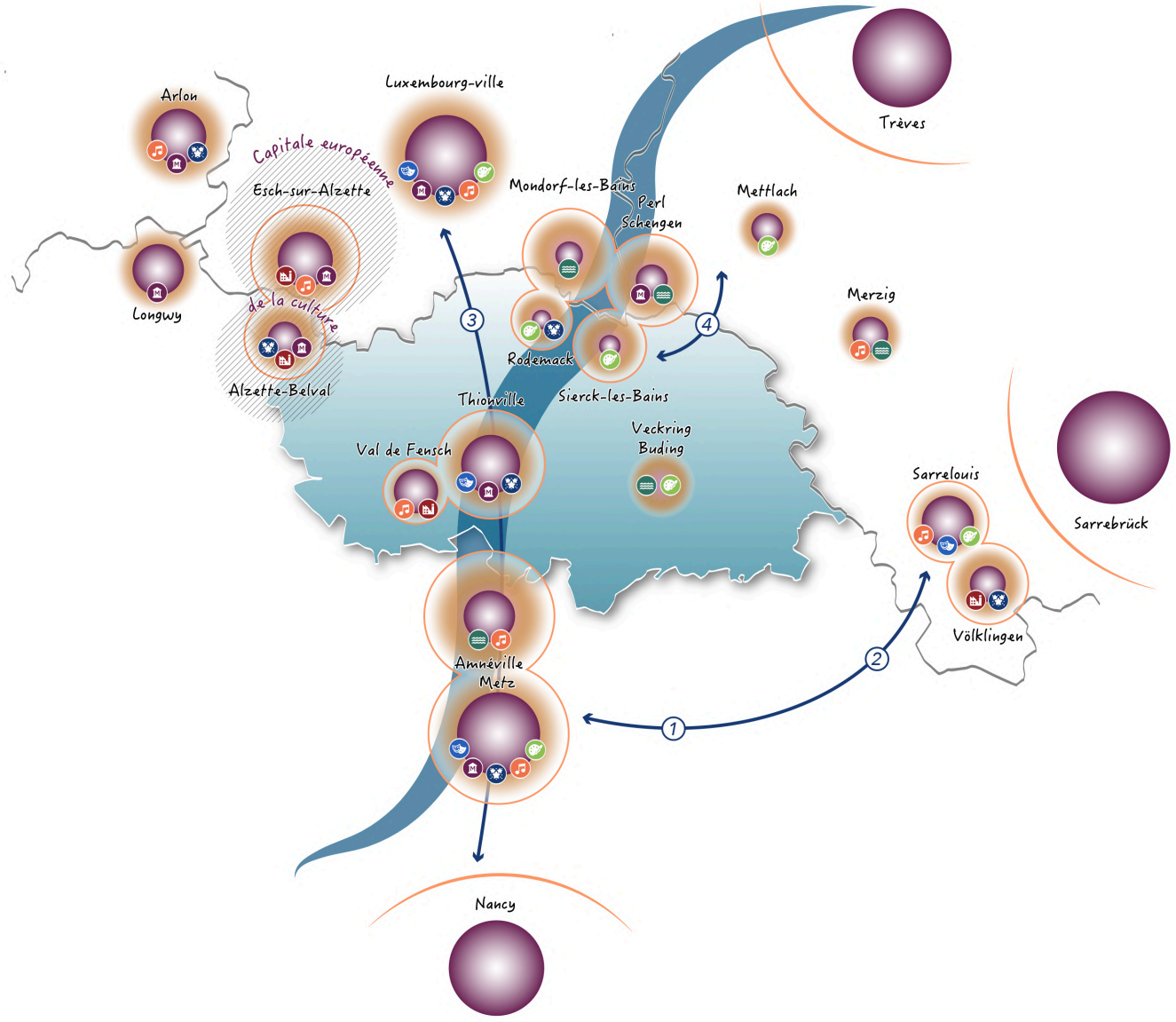

## 3.4.2. Structurer une offre en logements améliorant l'accès aux mobilités, aux services urbains et à des cadres de vies valorisés

L'organisation du développement du territoire s'appuie sur une armature multipolaire organisant un réseau cohérent urbain, de services et de mobilités. L'objectif est de structurer une offre en logements répondant à cette organisation. La multipolarité est aussi le moyen pour :

- mettre en valeur les spécificités locales, afin d'offrir aux habitants des modes de vie pluriels et plus de liberté de choix dans leurs parcours résidentiels ;
- mieux organiser les équilibres entre les espaces agri-naturels et urbains en empêchant une conurbation indifférenciée, en particulier entre Metz et Luxembourg. Au contraire, cette structuration doit contribuer à la qualification des paysages qui valorisent les centralités du SCoT, mais aussi celles des territoires voisins situées en lisière du Thionvillois.
- optimiser les déplacements en temps et en nombre.

L'offre de logements se structure selon les grands principes suivants que le DOO sera amené à préciser.

- **Les 7 pôles structurants du SCoT et les communes détenant une gare/halte (existante ou programmée).**
  - Ils ont vocation à accueillir la part principale du développement résidentiel du SCoT.
  - Ils sont amenés à avoir un rôle fort à l'échelle du territoire pour soutenir durablement le dynamisme démographique du Thionvillois, après l'élan qui s'est engagé à partir des années 1999.

- **Les autres communes.**
  - Elles ont vocation à mettre en œuvre un développement résidentiel moindre que les pôles et en fonction de leurs services et équipements pour préserver une structuration forte du territoire dynamisant l'ensemble des secteurs du Thionvillois.
  - Le rôle des pôles structurants pour développer une concentration de services doit favoriser une première échelle d'irrigation du territoire du SCoT et servir d'appui, au niveau local, pour soutenir la vitalité des autres communes en organisant avec elles des réponses pertinentes en termes de niveau de services (dont les transports), mais aussi en terme d'offre de logements.

    Ces réponses visent aussi à mieux tenir compte des spécificités de ces communes et valoriser un rôle local économique, patrimonial, culturel, touristique… ou encore un rôle lié au contexte frontalier, un projet structurant pour le territoire du Scot (OIN…).

- **Des centralités ayant un rôle de relais ou complémentaire au pôles structurants** seront précisées dans le DOO du SCoT afin d'approfondir l'irrigation du territoire en services et sa structuration urbaine (centralités secondaires…).

## 3.4.3. Intensifier le niveau de prestation résidentielle, la vitalité des centres bourgs et la qualité de l'aménagement.

L'objectif est de promouvoir un urbanisme de proximité qui offre plus de qualité et d'innovation dans les équipements et services au cadre de vie.

Cette politique s'inscrit ainsi autour des grands axes suivants.

- **Dans les opérations résidentielles en extension ou en renouvellement urbain, faciliter la mise en œuvre d'espaces de convivialité et services tenant compte des attentes spécifiques des rurbains, actifs et frontaliers** : des espaces publics avec possibilité de pratiquer des activités collectives, crèche, voies douces / footing...). La mise en place de cette nécessite de prendre en compte les enjeux de marché.

- **Anticiper l'évolution des usages de la ville de demain.** En fonction des secteurs (ville, agglomération, campagne...), il s'agit de favoriser un aménagement des espaces publics :
  - multifonctionnels (voire réversibles) pour des activités temporaires (manifestations, événements, vente de circuits-courts...) ;
  - Assurant une gestion pacifiées des circulations diverses (piétons, cycles, véhicules...) ;
  - Propices à la rencontre et facilitant la pratique des modes actifs ;
  - Facilitant la mise en place de solutions énergétiques innovantes adaptées à l'identité du lieu ;
  - Veillant à une qualité paysagère harmonieuse.

- **Intensifier les espaces urbanisés pour renforcer ou faire émerger des lieux de vies :**
  - Dans les centres des bourgs, villages et villes, en renforçant l'offre commerciale et de services de proximité accessibles depuis les secteurs d'habitat périphériques.
  - Dans centralités de quartier et micro-centralités (en relais du centre principal de la commune) en s'appuyant sur un regroupement d'équipements-services et des espaces publics conviviaux avec lesquels les secteurs d'habitats limitrophes chercheront à s'arrimer et la mixité fonctionnelle à se développer.
  - En facilitant le développement des itinéraires doux entre quartiers, vers les nœuds de mobilités, les espaces publics accueillant des rassemblements, les sites patrimoniaux urbains, les trames vertes urbaines…

## Promouvoir des formes urbaines variées, plus compactes mais appropriées aux identités du territoires et à un cadre de vie de qualité.

**Diversifier les formes urbaines et des typologies de logements qui correspondent à la fois aux besoins fonctionnels mais aussi aux aspirations des habitants.**

- Des morphologies urbaines variées avec des compositions bâties en lien avec l'environnement immédiat pour soutenir, rénover ou retrouver une ambiance urbaine attractive, des marqueurs paysagers de qualité.
- Ces compositions nécessitent de prendre en compte les enjeux de maintien, ou de création de respirations paysagères, en particulier lors d'opérations de requalification ou de renouvellement d'espaces bâtis existants très denses : modulation de la densité, trame verte urbaine, espaces ouverts sur l'extérieur en contrepartie d'architecture plus compactes – jardin en rez-de-chaussée, espace public planté…

**Articuler « compacité et qualité de l'urbanisation résidentielle » en trouvant un équilibre qui favorise des compostions urbains et architecturales avec une identité morphologique et évite la banalisation.**

Tout en recherchant la compacité de l'urbanisation, il s'agit d'adapter les compositions urbaines à l'identité des lieux pour mieux se raccrocher au fonctionnement et à la morphologie du site (gabarit / implantation de la construction par rapport au bâti voisin et à l'organisation de la rue, topographie, respiration verte...). La densité bâtie est ainsi amenée à varier en fonction du rôle des communes dans l'armature urbaine et de leur morphologie, mais aussi des secteurs d'implantation urbains au sein même de la commune ou d'un espace aggloméré.

**Favoriser les modes d'aménagement innovants et des architectures plus singulières, en rapport à l'identité des lieux.** Les facteurs d'innovation et de qualité sont à rechercher sur 3 axes :

- Environnementaux (écoquartier, approche bioclimatique, énergies renouvelables...) ;
- Architecturaux (diversité des matériaux, des volumes... en accroche à l'existant et évitant la banalisation) ;
- Urbains et paysagers (une inscription dans le quartier, dans l'environnement et des accès facilités aux espaces de nature, cheminements doux...).

Illustrations de projets dans le territoire :
L'aménagement de la rive droite de la Moselle et l'Eco-cité Alzette-Belval
*(Sources : ville de Thionville et EPA Alzette-Belval)*

## 3.4.4. Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs.

Cette l'objectif est de diversifier l'offre de logement pour répondre à une population multigénérationnelle, plus active et aux attentes différentes. Cette diversification doit tenir compte à la fois des enjeux de montée en qualité de l'offre et des enjeux de marché qui dans le Thionvillois est particulièrement segmenté.

La politique de l'habitat s'inscrit autour des grands axes suivants.

- **Promouvoir une offre en logement attractive et adaptée au marché qui réponde aux besoins variés des ménages et aux aspirations nouvelles :** jeunes, étudiants, familles, séniors, actifs, résidents permanents / temporaires, bi-résidents, frontaliers. Cet objectif impliquera aussi de prendre en compte les besoins :
  - Des logements petits et de taille intermédiaire (T1 à T3) en cohérence avec le desserrement pour des ménages à la recherche de proximité aux services et équipements essentiels (nouveaux habitants et actifs, seniors, jeunes en décohabitation, frontaliers,...) ;
  - Des grands logements avec des prestations de qualité tant en centre urbain, agglomération qu'à la campagne adaptés aux contextes et marchés locaux.

- **Développer une offre de logements accessibles en termes de prix,** tout en tenant compte de la segmentation du marché à plusieurs échelles (îlot, quartier, commune...) :
  - Des logements sociaux adaptés aux besoins et contextes locaux (sous réserve de la disponibilité des financements). L'offre nouvelle sera privilégiée dans les communes disposant de services, équipements et moyens de mobilité et s'attachera à répondre aux exigences réglementaires (rattrapage « article 55 de la Loi SRU » pour les communes concernées et maintien d'un rythme pour les communes concernées par l'obligation de détenir 20% de logements locatifs sociaux).
  - Des logements en locatif intermédiaire et primo-accession pour répondre à la diversité des situations familiales et contribuer à la fluidité du parc.

→ Un enjeu de **qualité et d'innovation des produits en logements sociaux et logements en accession** ainsi que de **performance énergétique de l'offre existante**.

- **Améliorer la réponse aux besoins des personnes âgées.**

  Il s'agit de privilégier le maintien à domicile des personnes âgées, mais aussi de tenir compte de leurs besoins différenciés afin de proposer des solutions alternatives et intermédiaires accompagnant mieux les parcours de vie : accessibilité et domotique dans les logements, béguinage, mutualisations entre structures intergénérationnelles, services mobiles, services mutualisés entre communes...) ;

- **Prendre en compte les besoins des publics spécifiques :** les étudiants, les jeunes travailleurs et temporaires, les ménages en difficulté et fragiles, les gens du voyage, les personnes à mobilité réduite...

- **Renforcer les actions de valorisation et requalification du parc de logements existant :**
  - Poursuivre la réhabilitation du parc ancien (confort, esthétique et mise aux normes énergétiques) pour lutter également contre la vacance au travers des politiques locales et des dispositifs disponibles (OPAH-RU, PIG, VOC et POPAC, guichet de l'énergie, études spécifiques sur la vacance - Thionville et Val de Fensch...) ;
  - Favoriser l'utilisation des disponibilités foncières dans le parc existant (densification raisonnée) s'articulant avec des projets de renouvellement du bâti ancien ou dégradé (rénovation, division, démolition / reconstruction) ;
  - Dans les politiques de renouvellement urbain et de rénovation de l'habitat, prendre en compte les risques d'obsolescence à moyen terme de certaines formes de logements (bâti sidérurgique des années 50,...).

## Objectif 5

L'optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.

## 3.5.1. Le choix du bon niveau de croissance à 15 ans, pour une attractivité globale, durable et métropolitaine du territoire dans le système urbaine transfrontalier.

Le projet de SCoT réaffirme le rôle majeur du Thionvillois pour contribuer au rayonnement du Sillon Lorrain et d'un espace nord lorrain toujours plus transfrontalier. En témoigne les flux transfrontaliers croissants, l'effacement progressif d'effets frontières dans les pratiques des populations et entreprises, l'envergure de projets et d'opérations en cours, notamment : OIN Alzette/Belval, S-HUB coworking à Thionville, Projet de pôle tourisme et patrimoines à Sierck, le renforcement du cadencement TER sur l'axe Metz-Luxembourg, le projet d'A31 bis...

Un système urbain transfrontalier émerge, dans lequel le Thionvillois s'inscrit et entend avoir un rôle actif qui contribue tout à la fois à la qualité et à la durabilité de son développement, et à la cohésion de ce système urbain.

Les chiffres parlent : avec 261 000 habitants en 2014, soit environ 25% de la population mosellane et 10% de celle du système urbain transfrontalier, le Thionvillois est un appui au fonctionnement de ce système urbain de plus de 2,5 M d'habitants (soit l'équivalent de 45 % de la population du Grand Est). Chaque jour, plus de 40 000 navetteurs travaillant au Luxembourg proviennent du Thionvillois et 70 000 du Grand-Est.

Le projet du SCoT prend la mesure de ce bassin de vie transfrontalier et de ses flux. Et, pour affirmer un rôle et une identité choisis du Thionvillois dans l'espace transfrontalier, il se saisit aussi de l'enjeu de positionner le bon niveau de croissance pour que le territoire soit en capacité d'agir sur la qualité de son développement et pour assurer la cohérence avec sa stratégie d'attractivité et de diversification économique au sein de cet espace.

Les orientations ci-après pour la croissance démographique, le développement économique et la limitation de la consommation d'espace du SCoT sont à horizon 15 ans.

### Les objectifs démographiques

**Le projet de SCoT implique d'assumer une trajectoire de développement du territoire avec une tonalité plus résidentielle.**

Un tonalité résidentielle, c'est à dire où la qualité de vie, du parcours résidentiel des ménages, d'accès à un niveau de services élevé et l'animation des centralités sont les leviers pour renforcer l'économie résidentielle, mais aussi l'accueil de différents profils d'actifs, essentiel à la diversification de l'économie productive du territoire et à sa montée en gamme.

Le Scot vise ainsi l'accueil d'environ 36 500 nouveaux habitants à 15 ans (si le vieillissement est maîtrisé grâce à l'arrivée d'actifs et jeunes), soit un taux de croissance d'environ 0,86%/an, portant la population du Thionvillois autour de 312 000 habitants à horizon 2034.

**Les tendances et faits nouveaux depuis l'adoption du SCOT de 2014**
**Par rapport au présent PADD, le Scot de 2014 prévoyait :**

*- Extension du Scot de 2014 au Bouzonvillois représentant 11 000 habitants;*

*- Réalisation des premières opérations de logement de l'OIN ;*

*- Forte dynamique constructive de la ville Thionville qui n'était pas révélée lors de la réalisation du Scot de 2014 ; et de nombreux projets résidentiels programmés notamment en renouvellement urbain.*

➘ **Ce niveau de croissance est cohérent et équilibré :**

- Il s'appuie sur l'élan de la démographie engagé depuis les années 1999 (+ 0,53%/an jusqu'en 2014). Malgré la crise en 2008, il s'est prolongé à un rythme similaire ; ce qui révèle une certaine solidité du dynamisme démographique du Thionvillois.
- Il correspond à un rythme de croissance supérieur à 1999-2014, mais qui reste maitrisé.
- Il tient compte de tendances et faits nouveaux depuis l'adoption du SCOT de 2014 (qui prévoyait une croissance de 31 000 /36 000 habitants en 20 ans soit 06/07%/an).
- Il intègre autour de 70/75 % des objectifs de logements de l'OIN (plus de 8 000 logements programmés à 20 ans) alors que le Scot de 2014 ne prévoyait que l'amorce de cette opération.

## Les objectifs économiques :

Le projet de SCoT implique d'approfondir la transition économique du territoire vers les nouvelles économies et sur les activités d'excellence du Thionvillois pour rester un territoire actif et mieux affirmer son positionnement dans les grands réseaux économiques.

Le projet du SCoT a ainsi l'objectif de favoriser la création d'environ 19 000 / 21 000 nouveaux emplois à 15 ans (soit un rythme moyen annuel voisin du Scot de 2014). Ce niveau de croissance de l'emploi est déterminé :

➘ **pour tenir compte de « l'après crise de 2008 »,** crise qui a stoppé l'élan économique du territoire engagé depuis 1999 et le déploiement de projets économiques (Europort…). Il s'agit ainsi de prendre en compte le retour à un contexte plus porteur, mais aussi les effets de rattrapage consécutif à la reprise économique (et donc des projets).

➘ **pour mettre en œuvre l'approfondissement de la diversification économique du territoire qui s'appuie à la fois sur le développement :**

- du secteur des services/commerces et de l'artisanat, lié à la stratégie « plus résidentielle » du Thionvillois.
- des filières productives d'excellence du territoire (industrie, éco-industrie, logistique, énergie..) et la diversification économique sur ces filières et dans de nouveaux domaines d'activités porteurs.
- des nouvelles économies liées aux nouveaux modes de travail (coworking,…), au numérique…

➘ **pour rechercher une certaine « autonomie » du Thionvillois à l'égard des pôles d'emplois périphériques au Scot.**

Chercher à maintenir, à horizon 15 ans, un taux de concentration de l'emploi autour de celui de 2009 est une perspective recherchée (soit 0,66% ; ce qui correspond à 66 emplois dans le territoire pour 100 actifs occupés résidents dans le Thionvillois).

**Ce développement démographique et économique sera traduit par les objectifs du DOO du SCoT** en visant une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources. Le PADD fixe ainsi les orientations suivantes qui pourront être précisées dans le DOO du SCoT :

- **La mise en place d'une offre en logements** facilitant le parcours résidentiel des différents publics, tenant compte des enjeux de marché et adaptée à l'arrivée d'actifs nécessaire à la stratégie du SCoT.

  Sur cette base et à horizon 15 ans, l'accueil d'environ 36 500 nouveaux habitants implique un besoin autour de 28 300 logements à créer (si le desserrement des ménages est maîtrisé : estimation à 15 ans autour de 2,11 personnes par ménage au lieu de 2,35 en 2014).

  La programmation de ces logements devra tenir compte des délais et contraintes liées à l'aménagement (exemple : temps de mise en œuvre des grands projets - dont l'OIN, pour la réutilisation des friches…).

- **Une offre foncière pour le développement qui réduit notablement la consommation d'espace par rapport au rythme de 2008-2017. Sur cette base et à horizon 15 ans :**
  - Un objectif de consommation maximale d'espace pour les nouvelles urbanisations résidentielles en extension autour de 740 ha à 15 ans (hors grandes infrastructures et nœuds de mobilités, et hors équipements spécifiques d'échelle SCoT pour lesquels un volant d'espace d'environ 30 ha est à prendre en compte – ce volant d'espace était prévu au Scot de 2014).
  - Un objectif de consommation maximale d'espace pour les nouvelles urbanisations économiques en extension autour de 357 ha à 15 ans (hors grandes infrastructures et nœuds de mobilités).
  - L'offre foncière et immobilière économique sera adaptée à la stratégie de diversification économique (permettant un nombre élevé d'emplois à l'hectare pour les fonctions tertiaires, grands projets et emplois de centres urbains), au développement des filières existantes ainsi qu'aux besoins directs ou induits des grands projets à moyen/long terme (OIN, Europort,...).

- **Un objectif à 15 ans de tendre vers une réduction d'environ 47% le rythme de consommation d'espace par rapport au rythme de 2008-2017 (143 ha / an).** Cet objectif, supposera une approche économe de la gestion de l'espace et optimisée de l'aménagement par :
  - la recherche systématique des capacités d'optimisation de l'enveloppe urbaine prioritairement à un développement en extension (cette capacité dépend des contextes communaux) :

    Le DOO précisera à son échelle les objectifs de réalisation des logements sans consommer d'espace (renouvellement urbain, espaces interstitiels en zone urbaine…). Un premier indicateur à l'échelle du Thionvillois vise la réalisation d'environ 42 % des nouveaux logements à créer en 15 ans dans l'enveloppe urbaine (incluant la mise en œuvre de l'OIN).
  - la mise en œuvre de formes urbaines plus compactes mais qui préservent un cadre de vie de qualité.
  - la gestion des impacts sur le fonctionnement des exploitations agricoles.

**A titre d'information :**

**Par rapport au présent PADD, le Scot de 2014 prévoyait :**

*- un volant d'espace en extension supérieur pour le développement économique, soit 375 ha au maximum pour un rythme d'emplois similaire au présent PADD ;*

*- un volant d'espace en extension similaire pour le développement résidentiel, soit 720 ha au maximum pour un rythme de construction inférieur au présent PADD (autour de 22 500 logements en 15 ans).*

**A titre d'information :**

**Par rapport au présent PADD, le Scot de 2014 prévoyait :**
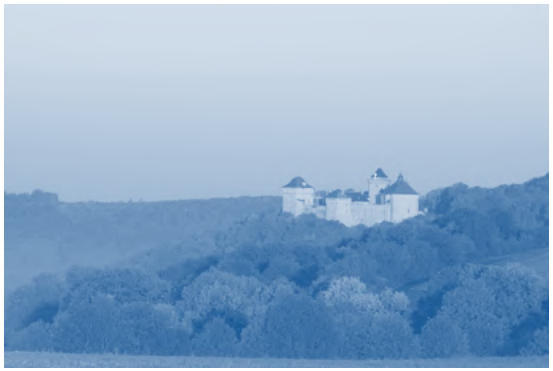
*- une réduction du rythme de la consommation d'espace d'environ 38% par rapport aux années 1999-2009 (hors grandes infrastructures).*